

RAPPORT ANNUEL 2006-2007



Ordre
des conseillers
et conseillères
d'orientation



et des
psychoéducateurs et
psychoéducatrices
du Québec

UN ORDRE DEUX PROFESSIONS



Table des matières

- 2 Énoncé des valeurs organisationnelles
- 3 Lettres de présentation
- 4 Bureau, comité administratif et personnel de l'Ordre
- 5 Rapport de la présidence, secteur psychoéducation
- 7 Rapport de la présidence, secteur orientation
- 9 Rapport de la directrice générale et secrétaire
- 12 Rapport d'activités du Bureau
- 14 Rapport du comité administratif
- 16 Rapport du syndic

Rapports d'activités et membres des comités

- 17 Comité d'inspection professionnelle
- 20 Comité de discipline
- 20 Comité de révision des plaintes
- 21 Comité des admissions
- 22 Comité de la formation
- 22 Comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie
- 23 Comités d'affaires professionnelles
- 25 Activités de formation continue
- 26 Prix de l'Ordre
- 28 Membres émérites
- 29 Renseignements généraux

-
- 31 Rapport financier
 - 40 Prévisions budgétaires 2007-2008
-



Énoncé des valeurs organisationnelles

Mission

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation et de psychoéducation offerts par ses membres.

Afin d'être en mesure d'offrir un haut niveau de qualité des services offerts par ses membres, l'Ordre s'assure de la compétence des personnes qui adhèrent à l'Ordre et voit à soutenir ses membres dans le maintien et le développement de leurs compétences professionnelles.

L'Ordre se veut un espace d'échanges permettant aux membres d'améliorer leur pratique et de participer au développement de leur profession. Il vise à devenir un lieu d'identification et d'appartenance.

L'Ordre se prononce sur des enjeux qui préoccupent le public dans les domaines qui touchent l'une ou l'autre des professions, exerçant ainsi un rôle d'influence au sein de la société.

Valeurs

Compétence

La compétence s'illustre par le professionnalisme qui teinte l'accomplissement de nos tâches. Elle implique la rigueur, le souci de la qualité et l'efficacité dans l'atteinte des résultats visés. La compétence suppose la responsabilité de nos actes et de nos décisions ainsi que l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à notre disposition. Elle s'illustre également par la créativité dans la recherche d'amélioration continue et par le haut niveau d'autonomie de chacun.

Respect

Le respect s'illustre par la considération envers toutes les personnes avec qui nous entrons en relation et par l'absence de discrimination. Il sous-entend, entre autres, les notions de courtoisie, de diligence, de confiance et de discrétion. Il implique également des paroles et des gestes sensibles à l'égard d'autrui.

Engagement

L'engagement s'illustre par le souci de chacun de se dépasser en vue de l'atteinte des objectifs. Cela se traduit dans la mobilisation collective afin d'accéder à l'excellence des services offerts au public et aux membres. Il se manifeste par la solidarité entre les membres de l'équipe et un fort sentiment d'appartenance.

Équité

L'équité se traduit dans le respect des droits de chaque individu. Elle s'illustre dans notre organisation de façon particulière, deux professions supposant un traitement juste dans le respect des particularités et des besoins de chacune.

Intégrité

L'intégrité s'illustre par l'honnêteté, elle sous-entend d'être capable de reconnaître les limites de ses compétences, d'être loyal envers l'organisme, de diffuser de l'information exacte et pertinente. Cela suppose d'agir de façon à préserver la confiance du public et de nos membres et de façon conséquente à nos autres valeurs fondamentales.

Lettres de présentation

Monsieur Michel Bissonet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

JACQUES P. DUPUIS
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Québec, septembre 2007

M^e Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice, ministre de la Sécurité publique et
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,
MARCEL RENO, ps.éd.
Montréal, septembre 2007

M^e Gaétan Lemoine
Président, Office des professions du Québec, Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,
MARCEL RENO, ps.éd.
Montréal, septembre 2007



Bureau, comité administratif et personnel de l'Ordre

BUREAU

Marcel Renou, ps.éd., président

Administrateurs et administratrices

Secteur orientation

Martine Morin, c.o.

Section I : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

Liette Goyer, c.o., et Alain Dubois, c.o. (à compter de mai 2006)

Section II : La Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Josée Beauséjour, c.o.

Section III : Mauricie et Centre-du-Québec

Élyse Lachance, c.o. (jusqu'à déc. 2006),

Laurent Matte, c.o. (à compter de déc. 2006) et Mario Therrien, c.o.

Section IV : Estrie et Montérégie

Serge Rainville, c.o., et Sandra Salesas, c.o.

Section V : Montréal

René Barrette, c.o. (jusqu'à déc. 2006) et

Élyse Lachance, c.o. (à compter de déc. 2006)

Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière

Michel Turcotte, c.o.

Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Secteur psychoéducation

Éric Guay, ps.éd.

Section I : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

Gilles Bégin, ps.éd.

Section II : La Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Brigitte Alarie, ps.éd.

Section III : Mauricie et Centre-du-Québec

Jean-Pierre Robin, ps.éd. (à compter de mai 2006)

et Marcel Renou, ps.éd.

Section IV : Estrie et Montérégie

Michèle Caron, ps.éd., et Denis Leclerc, ps.éd.

Section V : Montréal

Maryse Beaudoin, ps.éd., et

Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.

Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière

Gabrielle Thivierge, ps.éd.

Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Administrateurs et administratrices nommés par l'Office des professions du Québec

Guy Dufour

Carole Laurier

Pierre R. Tremblay

André Roy

COMITÉ ADMINISTRATIF

Marcel Renou, ps.éd.

Président

Michel Turcotte, c.o.

Vice-président

Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.

Serge Rainville, c.o. (jusqu'à déc. 2006)

Laurent Matte, c.o. (à compter de déc. 2006)

Guy Dufour

Administrateur nommé

PERSONNEL DE L'ORDRE

Renée Verville, c.o., M.A.P.

Directrice générale et secrétaire

Micheline Chassé

Responsable des services administratifs

Richard Locas, c.o.

Chargé d'affaires professionnelles,
secteur orientation

Jacques Gagnon, ps.éd. (jusqu'à déc. 2006)

et Claude Paquette, ps.éd. (à compter de
janv. 2007) Chargés d'affaires professionnelles,
secteur psychoéducation

Dominique Trudel, ps.éd., Ph. D.

Coordonnatrice à la formation continue
de l'Ordre et chargée d'affaires
professionnelles, secteur psychoéducation

Johanne Rocray, c.o.

Coordonnatrice à l'inspection professionnelle
et inspecteur

M^e Geneviève Roy

Conseillère juridique

Diane Tremblay

Coordonnatrice aux communications

Suzanne Plourde

Technicienne en microédition

Mélany Besner

Secrétaire à l'admission

Denise Noël

Secrétaire à la présidence

Lise Pigeon

Secrétaire à l'inspection professionnelle et
au Bureau du syndic

Pierrette Savard

Secrétaire à la formation continue et aux
affaires professionnelles

Francine Pouliot (à compter de janvier 2007)

Secrétaire-réceptionniste

Sylviane Besner

Commis aux services administratifs

Bureau du syndic

Louise Lévesque-Vachon, c.o.

Syndic

Joëlle Atlan, ps.éd.

Syndic adjointe

Marie-Claude Hurtubise, c.o.

Syndic adjointe

Yves Lecours, c.o.

Syndic adjoint

Annie Poirier, ps.éd.

Syndic adjointe

Louise St-Pierre, c.o.

Syndic adjointe

Robert Turbide, ps.éd.

Syndic adjoint

Rapport de la présidence, secteur psychoéducation

Réforme du système professionnel en santé mentale et relations humaines

Ce dossier fort important pour notre profession a continué de mobiliser notre attention au cours de la dernière année. En avril et mai 2006, une tournée des régions a été effectuée afin d'informer les psychoéducateurs des conclusions du rapport déposé par le Comité d'experts à l'Office des professions et les informer des commentaires que nous avons formulés à l'Office sur ce rapport. Nous les avons également informés des pressions de certains groupes pour l'intégration des techniciens en éducation spécialisée et la réserve de certaines activités. Nous avons recueilli les premières réactions des membres et leurs questions quant à l'avenir de la profession. Par la suite, les discussions se sont poursuivies avec l'Office des professions et l'ensemble des ordres concernés. Les compétences des psychoéducateurs ont été bien défendues lors des travaux du Comité d'experts et cela s'est reflété dans son rapport; en effet, de nombreuses activités ont été réservées en partage aux psychoéducateurs, cela constituant une avancée importante d'autant plus que nous sommes des nouveaux venus dans le système. Nous avons continué à défendre ces compétences, malgré l'opposition de certains milieux, afin que celles-ci soient reconnues dans le projet de loi qui sera l'aboutissement final de ces travaux.

Le dépôt du rapport Trudeau a eu des répercussions importantes sur notre Ordre et a amené le Bureau à prendre des décisions sur l'avenir de l'OCCOPPQ.

Nouvelles perspectives pour la profession de psychoéducateur

Plusieurs événements se sont enchaînés à la suite du dépôt du rapport Trudeau et ils ont amené le Bureau à envisager la pertinence d'un scénario possible de séparation de l'Ordre et de la création d'un ordre pour chacune des professions.

De l'avis des membres du Bureau qui se sont succédé depuis 2000, l'intégration a procuré des avantages énormes aux deux professions. Pour les psychoéducateurs, cela a permis non seulement d'intégrer le système professionnel, mais aussi de le faire en s'appuyant sur l'expérience et l'expertise d'un groupe de professionnels qui

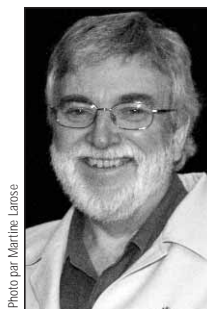
avait déjà mis en place les mécanismes de protection du public et de développement professionnel. Les membres du Bureau, secteur psychoéducation ont toujours souligné ce climat de collaboration et de générosité qui a animé tous les acteurs qui ont fait un succès de cette intégration.

La situation de l'Ordre a toutefois évolué graduellement vers une structure commune qui réunit deux secteurs de plus en plus autonomes.

Les réactions provoquées par la recommandation du rapport Trudeau d'inclure les techniciens en travail social au système professionnel mais de ne pas recommander l'intégration des techniciens en éducation spécialisée ont été le révélateur le plus fort. En effet, cela a amené de nombreuses pressions sur notre secteur et sur l'Office des professions pour demander l'intégration des techniciens. Ces pressions se sont concrétisées par des échanges avec l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) qui ont abouti à une position commune du secteur psychoéducation et de cet important employeur. Cette position a été signifiée de façon distincte au ministère de la Santé et des Services sociaux (par l'ACJQ) et à l'Office des professions (par le secteur psychoéducation de l'Ordre).

Face à l'hypothèse d'intégration des techniciens en éducation spécialisée, les membres du Bureau ont entrepris une réflexion sur la raison de maintenir l'Ordre tel qu'il se présente aujourd'hui. Cette réflexion a amené le Bureau à réaliser que d'autres éléments justifiaient une séparation, notamment lorsque, au cours des travaux du comité d'experts, certains compromis ont dû être consentis afin de maintenir le consensus politique et l'harmonie qui animent nos structures depuis le début. Plusieurs commentaires recueillis auprès des membres ont fait émerger le souhait d'avoir des activités séparées pour les deux professions.

C'est pour toutes ces raisons et tenant compte de l'incertitude et des délais entourant la concrétisation légale des suites du rapport Trudeau que le Bureau a décidé d'entreprendre les démarches conduisant à la création de deux ordres distincts.



MARCEL RENO, ps.éd.
Président, secteur
psychoéducation,
président de l'Ordre

La présidence

L'Ordre, regroupant deux professions distinctes, a mis en place une structure organisationnelle adaptée à sa réalité. Ainsi, le président et le vice-président de l'Ordre représentent chacun leur secteur respectif à titre de président. Ensemble, ils constituent la présidence. Toutefois, celui qui est élu président de l'Ordre, au suffrage du Bureau pour une période d'une année, en préside les réunions ainsi que celles du comité administratif. Cette structure favorise la crédibilité des diverses représentations et permet à l'Ordre d'assurer efficacement son mandat de protection du public.



Rapport de la présidence, secteur psychoéducation (suite)

Guide sur l'évaluation psychoéducative

Nous avons entrepris depuis quelque temps la rédaction d'un cadre de référence qui pourra aider les psychoéducateurs à structurer l'évaluation qu'ils sont appelés à faire dans le but d'orienter leur intervention. Cette longue démarche de réflexion et d'écriture a été menée de concert avec des professeurs de l'UQTR. Ce projet entamé il y a près de trois ans représentait un défi de taille qui arrive bientôt à sa fin.

Nous voulions que ce cadre de référence :

- rende compte des connaissances actuelles au sujet des capacités adaptatives et des difficultés d'adaptation ;
- propose un langage commun ;
- présente une démarche généralisable à tous les secteurs de pratique ;
- permette au psychoéducateur d'exercer son jugement professionnel.

Après le *Profil des compétences générales du psychoéducateur*, ce cadre de référence appelé *Guide d'évaluation psychoéducative* devient un deuxième document qui cherche à structurer la pratique des psychoéducateurs autour de concepts communs et de procédures rigoureuses. Il sera lancé lors du Colloque de l'Ordre, secteur psychoéducation et disponible à compter de septembre.

Formation en psychoéducation

Nous avons entrepris, dans le cadre des travaux du comité de la formation, une visite de toutes les universités dispensant les programmes en psychoéducation. Ces visites furent l'occasion de resserrer les liens avec les universités mais également de faire part des travaux entourant la Réforme du système professionnel qui pourront avoir un impact sur la profession de psychoéducateur. L'objectif premier demeurait toutefois l'évaluation des programmes de formation en psychoéducation. Dans toutes les universités rencontrées, nous avons pu constater une volonté marquée de collaboration avec l'Ordre et un intérêt soutenu envers le développement de la profession de psychoéducateur.

Colloque de l'Ordre, secteur psychoéducation

Les 31 mai et 1^{er} juin 2007, ce sera la première fois depuis le dernier Congrès de l'Association des psychoéducateurs du Québec, en 1992, que les psychoéducateurs se retrouveront entre eux pour une rencontre visant l'ensemble de la profession. Dans ce contexte, ce Colloque 2007 sera à plusieurs titres un événement. Un comité d'orientation regroupant des psychoéducateurs des secteurs de pratique et de la formation a été formé. Un programme a été réalisé et plusieurs activités périphériques ont été préparées. Cette activité permettra de faire le point sur les pratiques actuelles mais se penchera aussi sur l'évaluation, celle-ci étant l'élément principal des futures activités réservées dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Perspectives

L'année à venir sera largement tributaire, d'une part, de l'évolution de la réforme du système professionnel en santé mentale et relations humaines et, d'autre part, des étapes que nous franchirons pour la création d'un ordre distinct. Indépendamment de ces perspectives, nous poursuivrons nos travaux avec les universités concernant la distinction des objectifs de formation du baccalauréat et de la maîtrise et le suivi de la modification des programmes, plus particulièrement en ce qui concerne la formation à l'évaluation et sa spécification en lien avec les clientèles visées par les futures activités réservées. La publication du *Guide d'évaluation psychoéducative* servira entre autres à alimenter les travaux des différents comités d'affaires professionnelles dans une perspective d'appropriation par chacun de nos secteurs de pratique, ici également en lien avec les futures activités réservées. Nous aurons sans doute à prévoir des formations portant directement sur le contenu du guide. À la suite du Colloque 2007, nous aurons éventuellement à envisager des formes de support pour les secteurs de pratique non encore représentés par un comité, notamment tout le secteur des CRDI et de la déficience intellectuelle ainsi que celui des troubles envahissants du développement. Dans une perspective d'autonomie de fonctionnement sectoriel débutant en 2008, nous aurons à faire des choix de priorités et de ressources en fonction des nouveaux moyens financiers à notre disposition. ❖

Rapport de la présidence, secteur orientation

Réforme du système professionnel en santé mentale et relations humaines

Ce dossier fort important pour notre profession a continué de mobiliser notre attention au cours de la dernière année. En avril et mai 2006, une tournée des régions a été effectuée afin d'informer les conseillers d'orientation des conclusions du rapport déposé par le Comité d'experts à l'Office des professions (OPQ) et les informer des commentaires que nous avons formulés à l'Office sur ce rapport. Par la suite, les discussions se sont poursuivies avec l'OPQ et l'ensemble des ordres concernés. Les compétences des conseillers d'orientation ont été bien défendues lors des travaux du Comité d'experts et cela s'est reflété dans son rapport. Nous avons continué à défendre ces compétences, malgré l'opposition de certains milieux, afin que celles-ci soient reconnues dans le projet de loi qui sera l'aboutissement final de ces travaux.

Le dépôt du rapport Trudeau a eu des répercussions importantes sur notre Ordre et a amené le Bureau à prendre des décisions sur l'avenir de l'OCCOPPQ.

Nouvelles perspectives pour la profession de conseiller d'orientation

Plusieurs événements se sont enchaînés à la suite du dépôt du rapport Trudeau et ils ont amené le Bureau à envisager la pertinence d'un scénario possible de séparation de l'Ordre et de la création d'un ordre pour chacune des professions.

De l'avis des membres du Bureau qui se sont succédé depuis 2000, l'intégration a procuré des avantages énormes aux deux professions. Pour les conseillers d'orientation, l'apport financier important a permis de renouveler et de mettre en place de nouveaux services et des activités de développement professionnel pour les membres. La présence importante de psychoéducateurs dans le secteur des affaires sociales et de la santé mentale a sûrement permis aux conseillers d'orientation de participer plus activement aux travaux de la réforme du système professionnel. En effet, cette réforme est fortement teintée par les activités de ce secteur où les conseillers d'orientation sont moins présents que les autres professions concernées, hormis la pratique de la psychothérapie.

La situation de l'Ordre a toutefois évolué graduellement vers une structure commune qui réunit deux secteurs de plus en plus autonomes.

Les réactions provoquées par la recommandation du rapport Trudeau d'inclure les techniciens en

travail social au système professionnel mais de ne pas recommander l'intégration des techniciens en éducation spécialisée ont été le révélateur le plus fort. En effet, cela a amené de nombreuses pressions sur le secteur psychoéducation et sur l'Office des professions pour demander l'intégration des techniciens. Face à la possibilité d'intégration des techniciens en éducation spécialisée, les membres du Bureau ont entrepris une réflexion sur la raison de maintenir l'Ordre tel qu'il se présente aujourd'hui. Cette réflexion a amené le Bureau à réaliser que d'autres éléments justifiaient une séparation, notamment lorsque, au cours des travaux du comité d'experts, certains compromis ont dû être consentis afin de maintenir le consensus politique et l'harmonie qui animent nos structures depuis le début. Plusieurs commentaires recueillis auprès des membres ont fait émerger le souhait d'avoir des activités séparées pour les deux professions. Le Colloque du secteur orientation a été un vif succès et plusieurs des conseillers d'orientation ont exprimé leur satisfaction de se retrouver entre eux, d'ailleurs le taux de participation plus élevé que lors des congrès était une manifestation concrète de ce souhait.

C'est pour toutes ces raisons et tenant compte de l'incertitude et des délais entourant la concrétisation légale des suites du rapport Trudeau que le Bureau a décidé d'entreprendre les démarches conduisant à la création de deux ordres distincts.

Semaine québécoise de l'orientation : un effort collectif qui rapporte

Pour la deuxième année se tenait la Semaine québécoise de l'orientation (SQO), l'objectif de cette semaine étant de nommer l'orientation comme préoccupation sociale majeure, en plus de faire connaître l'importance de cet enjeu tout au long de la vie. Caroline Villeneuve, c.o., présidente de mai 2005 à mai 2006, a instauré cette activité qui, nous l'espérons, deviendra une tradition. Le bilan positif dressé pour la première année de l'activité s'est amélioré, marqué particulièrement par la publication de 300 000 exemplaires du cahier spécial sur l'orientation encartés dans *La Presse* et *Le Soleil*; ce cahier positionnait les services et l'expertise des conseillers d'orientation auprès des adultes et des jeunes. Nous avons également eu des publicités et des échanges avec une dizaine de partenaires concourant ainsi au rayonnement de la SQO. Pendant la SQO, la visite de notre site Internet a connu un accroissement



MICHEL TURCOTTE, c.o.
Président, secteur
orientation,
vice-président de l'Ordre



Rapport de la présidence, secteur orientation (suite)

important, ce qui signifie que c'est un incitatif amenant le public sur notre site.

Les conseillers d'orientation se sont également mobilisés pour faire de cette semaine un succès, comme en font foi plus de 113 activités qui ont été organisées dans tout le Québec. Les conférences grand public données à Montréal et à Québec par le conseiller d'orientation et administrateur de l'Ordre, Alain Dubois, ont également attiré de nombreuses personnes en questionnement.

Nous croyons qu'un tel événement s'avère un levier intéressant de promotion de la profession, c'est pourquoi nous avons, dès janvier, entrepris les travaux pour la troisième édition.

Approche orientante

Nous avons maintenu notre collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), qui se traduira par des offres de formation pour les conseillers d'orientation au cours de la prochaine année. Nous avons poursuivi la tournée des régions en partenariat avec le Groupe provincial de soutien à l'approche orientante et la Société GRICS et avons participé au colloque portant sur cette approche.

Colloque, secteur orientation

Vers une diversité de sommets, tel était le thème du Colloque de l'Ordre, secteur orientation, qui se tenait à Lennoxville les 7, 8 et 9 juin 2006, organisé conjointement par une équipe de conseillers d'orientation de l'Estrie et par le personnel du siège social. Ce Colloque fut un très grand succès. Il présentait des ateliers sur des thématiques variées, dont certains amorcés par l'Ordre sur certains enjeux entourant la profession de conseiller d'orientation tandis que d'autres étaient le fruit d'une collaboration, des « regards croisés », entre la France et le Québec sur différentes facettes de la pratique des conseillers d'orientation. Plus de 560 personnes, dont des conseillers d'orientation provenant de France et de Belgique, participaient au Colloque et en ont fait une évaluation très positive.

Projet de coopération Québec/Wallonie-Bruxelles 2005-2007

Nous sommes partenaires d'un projet conjoint subventionné par la Commission mixte permanente Québec/Wallonie-Bruxelles. Ce projet a pour principal objectif de développer un programme d'échange d'expertises sur les pratiques en bilan de compétences, telles qu'exercées en Belgique francophone et au Québec. Ces pratiques visent à permettre aux jeunes, sans emploi ou en formation professionnelle en alternance, de

construire un projet d'insertion socioprofessionnelle ou de formation sur des bases réalistes et positives.

Ce projet a été mis en œuvre à la suite d'une présentation faite par Daniel Poulin, conseiller d'orientation à Emploi-Québec, lors d'un colloque de l'Association internationale en orientation scolaire et professionnelle (AIOSP), tenu à Lisbonne en 2005. Il s'échelonne sur une période de trois ans (2006-2009). Nous avons accueilli, en 2006, la mission belge alors que des échanges permettant de mieux connaître les deux réalités ont eu lieu. Les principaux constats, à la suite de ces échanges, sont que malgré des différences significatives en ce qui a trait aux variables socioéconomiques et au fonctionnement des systèmes d'éducation, les deux communautés partagent un certain nombre de problématiques et qu'une mise en commun des efforts et des stratégies d'intervention pourrait enrichir nos pratiques respectives qui visent l'insertion ou la réinsertion socioprofessionnelle et scolaire des jeunes. La démarche de bilan de compétences, parmi d'autres types d'intervention, semble une pratique prometteuse pour permettre aux jeunes de se construire un projet d'insertion ou de formation sur des bases réalistes et positives.

Représentations et partenariats

Nous poursuivons notre partenariat avec différents organismes comme l'AIOSP, où je siège au comité d'accréditation de programme dans le cadre de certification dans le domaine du développement de carrière, et avec l'Association canadienne de counseling, où je siège comme représentant francophone du Québec et comme président du comité de la certification. Nous explorons des modalités de collaboration avec la Fondation canadienne de counseling et les Comités sectoriels de main-d'œuvre. Nous avons également été sollicités par les médias à plusieurs reprises pour donner des entrevues.

Perspectives

Cette année aura été, pour les membres du Bureau, un temps de réflexion quant à la séparation éventuelle de l'Ordre. Celle qui s'en vient devrait nous permettre de dessiner le projet de création de deux ordres distincts. Les deux secteurs sont en bonne position, tant identitaire que financière, pour faire de ce projet une réalité qui satisfera les aspirations des deux groupes. C'est une occasion de réfléchir sur la nature de notre communauté professionnelle, sa signification pour nous, mais aussi sur ce qu'elle apporte ou pourrait apporter à la société. ❖

Rapport de la directrice générale et secrétaire

La directrice générale et secrétaire est responsable de l'administration des affaires courantes de l'Ordre, de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles et de la supervision du travail des comités. Elle gère l'admission, la surveillance et le contrôle de la pratique, en plus de soutenir les activités de la présidence, du Bureau, du comité administratif et des différents comités de l'Ordre. Elle siège également au comité de gestion de l'Ordre avec les présidents.



Photo par Martine Larose

RENÉE VERVILLE, C.O., M.A.P.
Directrice générale
et secrétaire

Équipe de l'Ordre

Cette année a été une année de bouleversements pour l'équipe de l'Ordre, puisque nous avons dû resserrer la gestion, ce qui s'est concrétisé, entre autres, par l'abolition de postes et la redéfinition de tâches. Dans ce contexte plus difficile, je ne peux que lever mon chapeau à toute l'équipe de l'Ordre, qui a su maintenir son professionnalisme, son implication et son travail exceptionnel. Je tiens à les remercier pour leur contribution directe à la réalisation de la mission de l'Ordre.

Planification stratégique 2006-2009

Après avoir bien cerné les facteurs environnementaux de l'Ordre, tenu compte de ses ressources humaines et financières ainsi que des résultats du sondage auprès des membres, un nouvel énoncé de mission de même que la Planification stratégique pour les trois prochaines années ont été adoptés par le Bureau. La Planification stratégique s'articule autour de cinq grands thèmes : la modernisation du système professionnel en santé mentale et en relations humaines; le maintien et l'amélioration des compétences des membres; le sentiment d'appartenance des membres; la promotion auprès du public de la contribution spécifique des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs et les responsabilités liées à l'appartenance au système professionnel. Le plan d'action 2006-2007 découlant de cette planification a également été adopté par le Bureau.

Développement professionnel

S'inscrivant dans les orientations du plan stratégique, l'amélioration des compétences des membres a été au cœur de nos préoccupations

au cours de l'année. Plusieurs activités de formation ont été offertes aux membres et ont été très appréciées. Certaines activités s'inscrivaient dans le cadre de l'adoption du nouveau Code de déontologie en 2005. Pour la première fois depuis l'intégration, l'Ordre a tenu un colloque sectoriel (orientation) où plus de 500 conseillers d'orientation se sont retrouvés. Cette activité tenue à Lennoxville a été appréciée de tous. La journée de formation continue organisée à l'automne et regroupant les deux professions a également été l'objet de commentaires élogieux. Tout a été apprécié, du contenu des formations à la formule de la journée où se déroulaient l'assemblée générale et la remise des prix.

Nous avons identifié différentes modalités contribuant au développement professionnel des membres et les avons diffusées auprès d'eux via notre site Internet. Nous avons revu les objectifs du programme de mentorat ainsi que ses modalités. La supervision clinique est, selon nous, un moyen efficace de développement professionnel; c'est pourquoi nous avons décidé d'informer les membres sur ce support et de mettre à leur disposition un répertoire de superviseurs.

Notre équipe des affaires professionnelles et celle de la surveillance de la pratique ont participé à une activité visant la concertation des différents acteurs de l'Ordre dans l'amélioration des compétences des membres.

Les comités par secteur de pratique en orientation et en psychoéducation ont continué d'être très actifs et à organiser des rencontres ainsi que des activités de formation. De nouveaux comités en orientation et en psychoéducation ont d'ailleurs vu le jour. La participation des membres à ces comités contribue à faire de l'Ordre un



Rapport de la directrice générale et secrétaire (suite)

lieu d'identification et d'appartenance, un lieu dynamique et en constante ébullition.

Le *Répertoire virtuel d'outils en psychoéducation* continue d'être très utilisé et est bonifié de façon régulière afin de s'assurer que les psychoéducateurs ont toujours à leur disposition des instruments à jour. Le *Répertoire virtuel d'outils en orientation* a été mis en ligne en septembre 2006. Ces répertoires constituent des sources précieuses d'informations pour les membres et leur taux de consultation indique qu'ils répondent à un besoin.

Encadrement de la pratique

Ce qui a le plus marqué cette année est certainement l'entrée en vigueur du nouveau Code de déontologie. Après plus de trois années de travaux du comité de réglementation et d'échanges avec l'Office des professions, le nouveau Code guide maintenant la pratique des membres. Le comité a considéré qu'au-delà des devoirs et obligations qu'un Code de déontologie vient énoncer, celui-ci s'appuie sur les valeurs fondamentales partagées par l'ensemble des membres. Le préambule présente donc les quatre valeurs retenues par le comité de réglementation.

Règlement sur les stages de perfectionnement : entrée en vigueur à l'été 2006

À la suite de l'adoption de la Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance des permis entrée en vigueur le 14 juin 2006, il a été décidé de procéder à une étude sur la certification légale en vigueur à l'extérieur du Québec dans le but d'évaluer la pertinence d'adopter un règlement permettant d'émettre le permis sur permis. Par ailleurs, le Bureau a adopté une résolution permettant l'émission d'un permis restrictif temporaire et a commencé à délivrer de tels permis en septembre 2006. Le Bureau a également adopté le projet de modification du Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance de permis afin de prévoir un comité pour étudier les demandes d'équivalence et décider de

reconnaître l'équivalence de diplôme ou de formation et réservant au comité administratif la possibilité d'examiner les demandes de révision.

Après avoir consulté les membres, le Bureau de l'Ordre a également adopté le Règlement sur l'exercice en société des membres de l'OCCOPPPQ.

Gestion

Afin de réaliser les activités prévues au plan d'action, d'assumer les coûts reliés à notre mandat de protection du public et dans un objectif de maintenir les services offerts aux membres, ces derniers réunis en assemblée générale ont adopté une augmentation de la cotisation de 20 \$ pour l'année 2007-2008, ce qui la portera à 430 \$ avant taxes; ils ont adopté le principe d'augmenter la cotisation chaque année, à compter de l'exercice financier 2008-2009, selon la variation de l'indice des prix à la consommation telle que publiée par Statistique Canada.

J'ai été mandaté par le comité administratif, en juin 2006, pour effectuer une étude de l'historique financier de l'Ordre depuis l'intégration en septembre 2000. Cette étude a abouti à l'adoption d'une résolution concernant le principe de la séparation des surplus accumulés lors d'une éventuelle séparation. Cette répartition se rapproche de la contribution financière historique de chacun des secteurs. Nous avons également prévu un fonctionnement administratif menant à l'autonomie budgétaire de chacun des secteurs, qui devrait se concrétiser en avril 2008. Une planification des étapes à entreprendre pour la séparation a également été réalisée et pourra être sujette à modifications. Le personnel a été mis au courant de la décision du Bureau et sera informé de façon régulière de sa réalisation.

Nous avons également mandaté une firme spécialisée pour réaliser une étude sur la rémunération afin d'avoir une expertise externe sur notre positionnement sur le marché; un comité a été formé pour étudier les recommandations de la firme et déposera ses recommandations au Bureau.

La situation financière en 2005-2006 nous a amenés à prendre des mesures afin de resserrer les dépenses. Outre ces mesures, l'accroissement non prévu de l'effectif, le succès des activités de formation continue et les intérêts sur les placements font en sorte que nous nous retrouvons cette année avec un excédent de 252 537 \$. Les états financiers présentés à la fin de ce rapport permettent de connaître plus en détail la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2007.

Communications

La restructuration nous a amenés à apporter des modifications au service des communications. Nous avons cessé la publication du bulletin *en action* pour consacrer nos énergies à la publication du bulletin électronique *cyberbulle*. Envoyé à toutes les deux semaines à chacune des professions, il rejoint l'objectif d'être lu, les informations présentées étant concises et les liens faits avec notre site Internet permettant un approfondissement de certains sujets. Le sondage auprès des membres a d'ailleurs démontré que c'est un véhicule d'informations très apprécié.

La deuxième édition de la Semaine québécoise de l'orientation a permis de mieux faire connaître l'expertise des conseillers d'orientation, particulièrement par la publication d'un cahier spécial dans *La Presse* et *Le Soleil*.

La mise à jour régulière de notre site Web se traduit par un achalandage accru dans toutes les sections du site, autant pour la partie s'adressant au grand public que celle s'adressant aux membres.

Grâce à notre banque de personnes-ressources, nous avons répondu à plusieurs demandes d'entrevue requérant des experts de l'orientation ou de la psychoéducation. Nous avons également été présents dans différents événements s'adressant au public, contribuant ainsi à faire reconnaître l'expertise des conseillers d'orientation et celle des psychoéducateurs.

Bénévolat

Une des façons qui, selon nous, contribue à faire de l'Ordre un lieu d'identification et d'appartenance est notamment la contribution de tous les bénévoles qui gravitent autour de l'Ordre. Ce sont plus d'une centaine de personnes qui, par leur engagement, font de l'Ordre ce lieu dynamique et en constante effervescence tout en participant à la réalisation de la mission de l'Ordre. Je tiens particulièrement à les remercier pour leur travail.

Je tiens également à remercier les administrateurs de l'Ordre qui m'ont fait confiance et plus particulièrement les présidents avec qui j'ai développé une étroite collaboration. ❖



Rapport d'activités du Bureau

Le Bureau veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre et à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements de l'Ordre. Il définit également les grandes orientations.

Le Bureau a tenu quatre réunions au cours de l'année 2006-2007.

Les administrateurs ont notamment :

- élu Marcel Renou, ps.éd., comme président de l'Ordre pour un mandat d'un an;
- élu parmi leurs membres quatre représentants pour siéger au comité administratif : Michel Turcotte, c.o., vice-président; Diane Blain-Lamoureux, ps.éd., conseillère; Serge Rainville, c.o., conseiller et Guy Dufour, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec. Marcel Renou, ps.éd., président de l'Ordre, est d'office membre et président de ce comité;
- accepté la démission de l'administrateur de la section VI, René Barrette, c.o.;
- élu Élyse Lachance, c.o., comme administratrice de la section VI et Laurent Matte, comme administrateur de la section IV;
- accepté la démission comme conseiller au comité administratif, en cours de mandat, de Serge Rainville, c.o., et élu Laurent Matte, c.o., pour le remplacer;
- résolu que l'Ordre procède à une étude sur la certification légale en vigueur à l'extérieur dans le but d'évaluer la pertinence d'émettre le permis sur permis;
- étudié les impacts des travaux entrepris dans le cadre de la Réforme du système professionnel en santé mentale et relations humaines sur l'Ordre et pris certaines décisions pour faciliter une éventuelle séparation des deux secteurs de l'Ordre;
- résolu que les surplus déjà accumulés, ainsi que ceux qui le seront au cours des deux prochaines années, soient gelés et qu'advenant la séparation des deux secteurs de l'Ordre, ces surplus soient partagés de la façon suivante : 60 % pour le secteur psycho-éducation et 40 % pour le secteur orientation; que tous les dépassements budgétaires et toutes les dépenses importantes non prévues aux prévisions budgétaires soient approuvés par le Bureau;

Dossiers administratifs et financiers

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006;
- résolu de choisir la firme Allaire, de Carufel, c.a., pour effectuer la vérification de l'exercice financier 2006-2007;
- résolu d'augmenter la cotisation de 20 \$ pour 2007-2008;
- résolu de proposer à l'assemblée générale d'instaurer le principe d'une augmentation minimale annuelle de cotisation selon l'indice des prix à la consommation;
- pris en considération les résultats du sondage de satisfaction des membres pour orienter la planification stratégique;
- adopté le plan stratégique 2006-2009;
- adopté le principe de l'émission du permis restrictif temporaire;
- résolu que l'Ordre définisse les éléments nécessaires à l'encadrement des permis restrictifs temporaires;
- résolu que l'année 2007-2008 soit considérée comme une année de transition et de préparation à l'autonomie financière et qu'il n'y ait aucun changement dans les processus; que pour cette même année, les revenus et dépenses de chacun des secteurs soient identifiés le plus possible; que l'autonomie financière de chacun des secteurs se fasse pour l'année 2008-2009, et que lors de la réunion du Bureau de mars 2008, une nouvelle structure et des prévisions budgétaires soient adoptées;
- étudié et adopté le plan d'action 2006-2007;
- adopté les modifications à la Politique de remboursement des frais reliés aux colloques de l'Ordre;
- résolu de verser un montant forfaitaire équivalent à 2,5 % de leur salaire aux employés qui n'ont pas eu d'augmentation en 2006-2007;
- reçu l'étude sur la rémunération réalisée par le Groupe-conseil Aon et décidé de former



un comité pour étudier plus à fond le rapport transmis et faire des recommandations au Bureau ;

- adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2007-2008 ;
- résolu de recommander à l'assemblée générale une augmentation de la cotisation 2008-2009 équivalant à l'indice des prix à la consommation fixé au 31 décembre 2006 ;
- résolu de transmettre aux membres une lettre faisant état de la position actuelle de l'Ordre et de mandater le comité administratif pour la préparation d'une résolution afin de demander à l'Office des professions la création de deux ordres distincts, un pour les conseillers d'orientation et un pour les psychoéducateurs, cette résolution devant être adoptée au Bureau de mai 2007 ;
- adopté le plan d'action 2007-2008 ;

Affaires réglementaires et normes

- pris acte des rapports semestriels du bureau du syndic ;
- adopté le projet de Règlement sur les stages et cours de perfectionnement ;
- adopté le projet de modification du Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis ;
- adopté le projet de Règlement sur l'exercice en société ;

Dossiers professionnels

- discuté par secteur des enjeux qui touchent chacune des professions ;
- adopté le programme de formation continue pour 2006-2007 ;
- adopté le programme général de surveillance de la pratique 2007-2008 ;
- résolu que dorénavant, il y ait annuellement un colloque, en alternance, pour chacune des professions ;

- résolu d'accorder la bourse de doctorat, secteur orientation, à Marie Cardinal-Picard, c.o., et au secteur psychoéducation, à Thérèse Besnard, ps.éd., tel que recommandé par les jurys respectifs ;
- résolu d'instaurer un comité des psychoéducateurs en santé mentale enfants, jeunes et familles et un comité de pratique des conseillers d'orientation dans les organisations ;
- résolu de remettre le Mérite du CIQ 2007 à Gilles Gendreau, ps.éd. ;

Nominations

- nommé Alain Dubois, c.o., comme administrateur de la section II ;
- nommé Jean-Pierre Robin, ps.éd., comme administrateur de la section IV ;
- nommé Laurent Matte, c.o., comme administrateur de la section IV ;
- nommé des membres pour les comités statutaires de l'Ordre ;
- délégué Marcel Renou, ps.éd., au CIQ ;
- délégué Michel Turcotte, c.o., et Renée Verville, c.o., comme substitués au CIQ ;
- nommé Annie Poirier, ps.éd., Robert Turbide, ps.éd., et Louise St-Pierre, c.o., comme syndics adjoints ;
- nommé Gerald Schoel, c.o., pour représenter l'OCCOPPQ au comité mixte pour la mise en œuvre du microprogramme de médiation familiale à l'Université de Sherbrooke ;
- résolu de nommer Réjean Mercier, ps.éd., comme président de la division psychoéducation du comité d'inspection professionnelle ;
- résolu de nommer Pierre Potvin, ps.éd., comme membre émérite lors du Colloque 2007 de l'Ordre, secteur psychoéducation ;
- délégué Mario Therrien, c.o., au COAME. ❖



Rapport du comité administratif

Le comité administratif, élu annuellement parmi les membres du Bureau, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, le comité administratif a tenu neuf réunions régulières et une réunion extraordinaire.

Outre les recommandations faites au Bureau, le comité administratif a notamment :

Tableau des membres

- délivré 105 permis de conseiller d'orientation et 83 permis de psychoéducateur ;
- reconnu une équivalence de diplôme ou de formation et délivré un permis de conseiller d'orientation à quatre candidats ;
- reconnu une équivalence de diplôme ou de formation et délivré un permis de psychoéducateur à 20 candidats, dont un avec imposition de stage ;
- inscrit au Tableau des membres 57 personnes qui désirent réintégrer l'Ordre à titre de conseiller d'orientation et 88 personnes à titre de psychoéducateur ;
- délivré un permis de conseiller d'orientation à huit personnes qui ont obtenu leur diplôme en orientation plus de cinq ans avant leur demande d'admission et imposé un stage de perfectionnement à quatre d'entre elles ;
- délivré un permis de conseiller d'orientation à trois personnes qui ont obtenu leur diplôme en orientation plus de cinq ans avant leur demande de réadmission et imposé un stage de perfectionnement à deux d'entre elles ;
- délivré un permis de psychoéducateur à huit personnes qui ont obtenu leur diplôme en psychoéducation plus de cinq ans avant leur demande de délivrance de permis ;
- délivré un permis de psychoéducateur à une personne qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien le déclarant coupable d'une infraction criminelle, cette infraction n'ayant pas de lien avec l'exercice de sa profession ;
- délivré un permis restrictif temporaire à 11 conseillers d'orientation et à 19 psychoéducateurs ;
- résolu d'accorder une accréditation à la pratique de la psychothérapie à trois conseillers d'orientation et à 10 psychoéducateurs ;
- résolu d'accorder une accréditation à la médiation familiale sans engagement à un conseiller d'orientation et avec engagement à un conseiller d'orientation ;
- résolu d'accorder une prolongation d'accréditation à la médiation familiale à un conseiller d'orientation pour qu'il complète son engagement ;
- résolu de révoquer l'accréditation à la médiation familiale à deux conseillers d'orientation ;
- résolu de radier du Tableau les membres n'ayant pas payé leur cotisation ;

Dossiers à caractère financier

- analysé et adopté les états mensuels de revenus et dépenses ;
- approuvé les allocations de dépenses des présidents ;
- étudié les rapports des placements de l'Ordre ;
- résolu de défrayer les coûts d'inscription des administrateurs pour le colloque de leur secteur ;
- résolu de contribuer financièrement au programme Jeunes explorateurs d'un jour 2006 ;



Dossiers administratifs

- adopté le calendrier des réunions ;
- procédé à l'évaluation de la directrice générale et secrétaire ;
- procédé à l'engagement d'une personne au poste de réceptionniste surnuméraire ;
- renouvelé l'entente avec Meloche-Monnex pour l'offre d'assurances personnelles aux membres ;
- résolu de ne pas renouveler le programme d'assurance de personnes pour les membres de l'Ordre avec la Financière Manuvie et de procéder à la signature d'un contrat avec une autre firme à condition que les taux soient comparables à ceux de la RAMQ ;
- résolu de faire appel au Groupe-conseil Aon pour procéder à une étude sur la rémunération du personnel de l'Ordre ;

Nominations

- nommé les membres des comités d'affaires professionnelles de l'Ordre ;
 - nommé les membres des jurys des prix 2006 de l'Ordre, soit :
 - au secteur orientation,**
Christine Cuerrier, c.o., Denis Morneau, c.o., Johanne Corbin de la Fédération des comités de parents pour représenter le public et Conrad Lecomte, professeur à l'Université de Montréal ;
 - au secteur psychoéducation,**
Ginette Lajoie, ps.éd., Robert Turbide, ps.éd., Anne-Marie Cloutier de l'AQESSS pour représenter le public et Monique Brodeur, professeure à l'UQAM ;
- nommé Pascale Descary au Conseil d'arbitrage des comptes ;

- appuyé la candidature de Michel Turcotte au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais ;
- nommé Michel Turcotte comme représentant de l'Ordre à l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle ;

Dossiers réglementaires

- résolu d'imposer une formation en tenue de dossiers à trois psychoéducateurs, avec visite de suivi un an plus tard, tel que recommandé par le comité d'inspection professionnelle ;
- résolu d'imposer un stage de perfectionnement à un membre tel que recommandé par le comité d'inspection professionnelle à la suite de l'enquête particulière sur la compétence ;

Dossiers professionnels

- étudié les résultats du sondage de satisfaction des membres ;
- résolu d'accorder le Prix scientifique 2006, secteur orientation à Georges Sarrazin, c.o., et Wilfrid Larochelle, c.o., et le Prix professionnel 2006, secteur orientation à Lise Simard, c.o., selon les recommandations du jury ;
- résolu d'accorder le Prix scientifique 2006, secteur psychoéducation à Line Massé, ps.éd., Nadia Desbiens et Catherine Lanaris et le Prix professionnel 2006, secteur psychoéducation à Claude Paquette, ps.éd., selon les recommandations du jury ;
- résolu de remettre le Mérite du C.I.Q. 2006 à Louise Delisle-Laberge, c.o. ❖



Rapport du syndic

MEMBRES DU BUREAU DU SYNDIC 2006-2007

Louise Lévesque-Vachon, c.o., syndic
 Joëlle Atlan, ps.éd., syndic adjointe
 Marie-Claude Hurtubise, c.o., syndic adjointe
 Yves Lecours, c.o., syndic adjoint
 Annie Poirier, ps.éd., syndic adjointe
 Louise St-Pierre, c.o., syndic adjointe
 Robert Turbide, ps.éd., syndic adjoint

L'Ordre administre deux professions distinctes. Le Bureau du syndic traite les dossiers d'une façon propre à l'une ou l'autre des deux professions, soit l'orientation, soit la psychoéducation. Le présent rapport intègre les deux professions.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, le Bureau du syndic a ouvert 19 nouveaux dossiers dont 17 en enquête disciplinaire et deux touchant plus spécifiquement le Règlement sur la conciliation et l'arbitrage de comptes.

Les sources des 19 dossiers ouverts en 2006-2007 sont compilées au tableau 2.

Comparativement à l'année 2005-2006, on note une baisse d'ouvertures de dossiers. Plus de 15 informations ou demandes d'intervention ont toutefois aussi été reçues par le Bureau du syndic, au cours de l'exercice, relativement à des manquements possibles de membres sur le plan déontologique. À ce jour, l'analyse des éléments recueillis n'a pas donné ouverture à enquête. Quatre de ces demandes ont toutefois été immédiatement portées à l'attention du comité d'inspection professionnelle, pour suivi jugé approprié, et trois sont en attente de compléments d'information.

Bien que, dans plusieurs dossiers d'enquête, il appert que plus d'un motif d'insatisfaction est soulevé par les demandeurs, la nature principale

des problèmes soumis à l'attention du syndic dans le cadre des 19 nouveaux dossiers se répartit comme l'indique le tableau 3.

Au cours de l'exercice 2006-2007, si on inclut les 19 nouvelles ouvertures aux 21 dossiers toujours actifs au 1^{er} avril 2006, le Bureau du syndic a agi dans 40 dossiers d'enquêtes disciplinaires. Quatre dossiers ont été fermés dans le cadre d'auditions devant le comité de discipline et 23 nouvelles décisions ont été rendues. Bien qu'il n'y ait eu aucun dépôt de plainte, 11 de ces décisions ont comporté des recommandations spécifiques qui ont été adressées aux membres impliqués (ex. : formation en déontologie, en tenue de dossiers ou autres) et une enquête particulière sur la compétence a été requise auprès du comité d'inspection professionnelle.

Un dossier d'enquête a fait l'objet d'une demande d'avis au comité de révision de l'Ordre (Code des professions a.123). La décision du syndic adjoint de ne pas porter plainte dans ce dossier a été retenue.

Une plainte visant un conseiller d'orientation a été déposée au cours de l'exercice 2005-2006 et a été entendue devant le comité de discipline de l'Ordre. Cinq jours d'audition ont été tenus relativement à cette plainte. Le bureau du syndic est en attente de la décision du comité de discipline dans ce dossier. ❖

TABLEAU 1
Bilan des dossiers traités au cours de l'exercice

	Enquêtes disciplinaires
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2006	21
Dossiers ouverts durant la période	19
Dossiers fermés durant la période	27
Dossiers actifs au 31 mars 2007	13

TABLEAU 2
Sources des nouvelles demandes reçues

	orientation	psychoéducation
Client ou sa famille	4	8
Employeur	1	nil
Membres – collègues	1	nil
Autres professionnels/collègues	nil	1
CIP	3	1
Total	9	10

TABLEAU 3
Motifs principaux des demandes reçues

	orientation	psychoéducation
Insatisfaction quant au service rendu ou à l'approche utilisée	3	3
Délais à répondre à une demande du CIP	3	1
Manque de professionnalisme – éthique questionnée	nil	2
Violation de la confidentialité	1	1
Problème d'attitudes envers des collègues	1	nil
Conciliation et arbitrage de comptes, insatisfaction quant à la tarification	1	1
Total	9	8

Comité d'inspection professionnelle

Le mandat principal du comité d'inspection professionnelle (CIP) est :

- d'assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres ;
- d'assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres.

Ce mandat introduit aussi la notion de favoriser chez les membres une meilleure compréhension du rôle, des devoirs et des obligations des professionnels. Et il suggère des outils ou programmes de formation continue visant à corriger les lacunes. D'autre part, parmi les responsabilités du comité, on retrouve celles de :

- faire des recommandations au Bureau pour les membres en grande difficulté ;
- procéder au besoin aux enquêtes de compétence demandées par le syndic.

Pour chacune des divisions, soit en orientation et en psychoéducation, le comité d'inspection professionnelle est composé de cinq membres possédant au moins sept ans d'expérience et qui sont nommés par le Bureau conformément aux critères établis dans le règlement du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre.

Réunions et formations des membres du CIP entre avril 2006 et mars 2007

Le comité, division orientation, a tenu sept réunions au cours de l'année.

Le comité, division psychoéducation, a tenu six réunions au cours de l'année.

Comme par les années passées, les inspecteurs et les membres des comités ont assisté à des formations offertes par le Conseil interprofessionnel du Québec et une rencontre spéciale a été tenue pour la poursuite de la réforme de l'inspection professionnelle.

Processus d'inspection professionnelle 2006-2007

Concernant le programme de surveillance générale adopté par le Bureau pour 2006-2007, 400 questionnaires ont été envoyés aux professionnels pour les deux divisions. De ces 400 questionnaires, 140 membres devaient être ciblés pour une visite d'inspection selon les critères établis. Deux critères avaient été retenus comme majeurs dans le processus d'inspection, soit le permis de pratique de cinq ans et la pratique en milieu scolaire. Ces critères ont émergé

à la suite des réflexions faites par les membres du comité, à savoir une préoccupation d'aider les professionnels qui ont intégré l'Ordre professionnel depuis peu à évaluer leur pratique et ainsi assurer à ces membres un soutien par la formation continue offerte par l'Ordre. Le milieu scolaire était ciblé en raison du plus grand nombre de professionnels œuvrant dans ce milieu. Par contre, il est à noter que tous les secteurs de pratique ont été couverts par le processus d'inspection selon la répartition régionale.

De nouveaux outils ont été créés afin qu'ils soient révélateurs pour les membres et qu'ils constituent une façon d'autoévaluer les compétences acquises ou à développer pour les professionnels ciblés. Tous les outils ont été inspirés des profils de compétences de chaque profession.

Le nouveau questionnaire comporte deux axes : l'un portant sur les compétences spécifiques et l'autre faisant référence aux responsabilités professionnelles. Notons que dans cet axe, les membres pouvaient se référer aux réglementations, mais l'objectif était de faire réfléchir à des situations qui demandent de porter un jugement professionnel. Tout ceci afin de favoriser l'autorégulation et l'émergence de l'éthique professionnelle en tenant compte de la déontologie et des valeurs qui sous-tendent le Code de déontologie.

Questionnaires envoyés

Données sur l'envoi des questionnaires		
	c.o.	ps.éd.
Questionnaires envoyés	200	198
Répondant aux normes	83	82
Visites déterminées	56	80
Questionnaires non complétés	35	19
Lettres spéciales	26	17

Le tableau ci-dessus indique notamment le nombre de questionnaires non complétés. Généralement, la décision de reporter l'inspection vient du fait qu'elle s'est avérée non pertinente en raison du statut du membre dont le changement n'a pas été effectué à l'Ordre : congé de maladie, traitement différé ou occupation d'un autre titre d'emploi. D'autre part, nous retrouvons beaucoup de professionnels qui sont à statut précaire et qui sont appelés à conjuguer

MEMBRES DU COMITÉ DIVISION ORIENTATION

Suzanne Lucier, c.o.,
présidente
Anita Caron, c.o.
Claudette Clément, c.o.
Louise Delisle-Laberge, c.o.
Yvon Trottier, c.o.
Johanne Rocray, c.o.,
coordonnatrice à
l'inspection
professionnelle,
secrétaire du comité

Inspectrices :
Suzanne Girard, c.o.
Martine Lacharité, c.o.
Johanne Vachon, c.o.
Johanne Rocray, c.o.

MEMBRES DU COMITÉ DIVISION PSYCHOÉDUCATION

Claude Paquette, ps.éd.,
président de division
Claire Jutras, ps.éd.
Réjean Mercier, ps.éd.
Mireille Riverin, ps.éd.
Réjean Thomas, ps.éd.
Johanne Rocray, c.o.,
coordonnatrice à
l'inspection
professionnelle,
secrétaire du comité

Inspecteurs :
Gilles Bergeron, ps.éd.
Lucille David, ps.éd.
Rina Petretta, ps.éd.
Robert Scott, ps.éd.



Comité d'inspection professionnelle (suite)

différents contrats dans plusieurs milieux de travail. Retenons aussi que les lettres spéciales sont adressées aux membres qui occupent des postes de gestion, de technicien ou toute autre fonction qui ne relève pas des tâches psychoéducatives ou d'orientation. Par contre, les membres doivent justifier leur exemption au processus d'inspection par des pièces officielles. En dernier lieu, rappelons que le comité d'inspection professionnelle peut procéder à une visite d'inspection en tout temps si elle s'avère nécessaire, et ce, même si les membres ont reçu une lettre indiquant que selon leurs réponses au questionnaire, leur pratique semblait répondre aux exigences de l'Ordre.

Répartition des questionnaires envoyés par secteur de travail		
	c.o.	ps.éd.
Cabinet conseil	27	11
Compagnies et entreprises	5	1
Milieu scolaire	101	124
Ministères	18	0
Organismes communautaires ou de développement de l'employabilité	41	8
Santé et services sociaux (centre jeunesse, CLSC, centre hospitalier)	8	54
TOTAL	200	198

Comme mentionné plus haut, les membres provenant du milieu scolaire ont été ciblés en priorité par le programme de surveillance de cette année. Ceci s'explique par le grand nombre de professionnels travaillant dans ce milieu et aussi par le fait qu'il y a beaucoup de changements dans ce secteur de pratique. L'Ordre a le souci que la pratique professionnelle réponde aux standards de qualité.

Répartition des visites selon les régions		
	c.o.	ps.éd.
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	18	6
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	3	11
Mauricie, Bois-Francs et Lanaudière	16	17
Estrie et Montérégie	7	25
Montréal	10	13
Laval et Laurentides	4	6
TOTAL	64	78

Répartition des visites d'inspection sélectionnées par secteur de travail		
	c.o.	ps.éd.
Cabinet conseil	13	4
Compagnies et entreprises	0	0
Milieu scolaire	35	58
Ministères	0	0
Organismes communautaires ou de développement de l'employabilité	14	2
Santé et services sociaux (centre jeunesse, CLSC, centre hospitalier)	2	14
TOTAL	64	78

Résultats des visites d'inspection incluant les visites reportées et les visites de suivi		
Recommandations du CIP	c.o.	ps.éd.
Lettres confirmant que la pratique professionnelle répond aux normes reconnues	28	27
Correctifs demandés	25	32
Correctifs demandant une visite de suivi	11	18
Demande d'enquête particulière à la suite d'une visite d'inspection	0	1
TOTAL	64	78

Les visites d'inspection révèlent que, généralement, les lacunes observées sont reliées à la tenue de dossiers. Hormis des éléments comme des données nominatives, un plan d'intervention ou des recommandations faites au client, des notes évolutives sont parfois absentes des dossiers professionnels. De plus, lors des visites, des remarques sont apportées sur la notion du consentement libre et éclairé et sur l'autorisation de transmettre les informations à des tiers. Des questions sont soulevées sur le dossier commun, le dossier partagé, les dossiers d'activités de groupe et les dossiers de projets. Des questionnements se font aussi sur la notion du tiers, des données brutes de résultats et des hypothèses de travail. Un des objectifs du comité, par le biais des inspecteurs, est de favoriser la connaissance des règlements qui entourent la pratique ainsi que le Code de déontologie. Des suggestions sont souvent apportées aux membres d'améliorer leur connaissance par le biais des formations données par l'Ordre et par la consultation des outils disponibles sur le site de l'Ordre.

Lors des visites d'inspection, d'autres observations ont été notées sur le climat de travail et la difficulté à se faire reconnaître dans le milieu pour certains professionnels, les changements de

structure qui fragilisent le travail d'équipe, la motivation au travail et une certaine méfiance face aux changements. Nombreux sont les membres visités qui se sentent isolés dans leur profession, manquent de temps et trouvent difficile de concilier plusieurs fonctions, parfois même dans plusieurs milieux.

Enquête particulière sur la compétence

À la demande du syndic de l'Ordre, le comité d'inspection professionnelle, division psychoéducation, a mené deux enquêtes particulières sur la compétence et le comité d'inspection professionnelle, division orientation, a également mené une enquête particulière sur la compétence. L'analyse des résultats de l'enquête en orientation n'a pas nécessité une recommandation formelle au Bureau. Cependant, le membre visité a été avisé d'apporter certains correctifs quant à sa pratique professionnelle. En psychoéducation, les deux membres ont fait l'objet d'une recommandation au Bureau pour une supervision de stage en milieu de travail ainsi qu'une formation en tenue de dossiers. De plus, à la suite d'une visite d'inspection, trois membres du secteur psychoéducation ont fait l'objet d'une recommandation au Bureau sans toutefois être l'objet d'une enquête. Ils sont dans l'obligation de suivre la formation à distance sur la tenue de dossiers.

Synthèse des observations du CIP, divisions orientation et psychoéducation

Les critères établis pour le programme de surveillance semblent porter fruit. Les professionnels qui possèdent un permis de pratique depuis cinq ans apprécient une évaluation de leur pratique et se disent rassurés après une visite d'inspection. D'ailleurs, une évaluation anonyme du processus d'inspection nous mentionne que les membres visités sont satisfaits du contact établi par les inspecteurs. L'approche éducative que les inspecteurs adoptent pour les aider à améliorer leur pratique les incite à travailler sur les points à améliorer. Par contre, la perception des membres en ce qui concerne l'inspection reste négative et fait souvent référence à la coercition.

Recommandations

Le comité d'inspection professionnelle, division orientation, recommande :

- de poursuivre le processus d'inspection tel que présenté;
- de poursuivre la démarche éducative par des formations spécifiques offertes aux membres;
- d'outiller les membres pour qu'ils reconnaissent l'importance d'élaborer un plan d'action, un bilan des activités;
- de dresser un portrait de la pratique en orientation et de son développement dans certains milieux de travail;
- d'adapter le processus d'orientation selon certaines pratiques;
- de faire un bilan des visites d'inspection et de voir à recommander des formations pertinentes aux lacunes observées.

Le comité d'inspection professionnelle, division psychoéducation, recommande :

- de maintenir la notion éducative de l'inspection auprès des membres en expliquant davantage les critères de l'inspection et le but de l'inspection professionnelle;
- de poursuivre dans l'élaboration d'outils d'inspection afin qu'ils soient adéquats;
- d'évaluer la pratique psychoéducative selon le milieu de travail et selon les tâches s'y rattachant;
- d'investiguer davantage auprès des membres qui ne portent pas le titre professionnel, mais qui font des tâches psychoéducatives;
- d'être à l'affût des changements de la pratique afin d'apporter du support aux membres par de la formation continue.

Les comités ainsi informés par les inspecteurs se rendent compte que les membres démontrent des lacunes concernant la connaissance des règlements et que parfois la réglementation de l'Ordre entre en conflit avec les milieux de pratique. Les comités recommandent de faire un état de situation en ce sens et souhaitent que les milieux de travail deviennent des alliés de la pratique professionnelle. Les comités suggèrent des rencontres auprès des différents acteurs et des paliers d'intervention afin que les membres soient en mesure d'exercer leur pratique en conformité aux normes établies, et ce, dans un climat de travail positif.



Comité de discipline

MEMBRES DU COMITÉ

M^e Jean Pâquet,
président
M^e Geneviève Roy,
secrétaire

Secteur orientation

Chantal Alie, c.o.
Lucille Bédard, c.o.
Gerald Scott Conrod, c.o.
Alice Havel, c.o.
Noussina Rahim, c.o.
Norma Wasserman, c.o.

Secteur psychoéducation

Yves Bouffard, ps.éd.
Richard Chagnon, ps.éd.
Jacques Grégoire, ps.éd.
Andrée Le Blanc, ps.éd.
Diane Métayer, ps.éd.

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au Code des professions.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le comité de discipline a entendu sur le fond une plainte, secteur orientation (en cours), et il a rendu sa décision dans les deux dossiers de plaintes, secteur psychoéducation, qui étaient en cours d'instance dans la précédente année.

Secteur orientation

La plainte porte sur l'article 59.2 du Code des professions concernant un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession par la divulgation d'informations confidentielles et la tenue de propos malveillants à l'égard d'une collègue de travail. Après cinq jours d'audition au printemps et à l'automne 2006, le comité de discipline n'a pas encore rendu sa décision sur la culpabilité (en délibéré).

Secteur psychoéducation

Dans les deux dossiers entendus sur le fond au cours de la précédente année, le comité de discipline a rendu sa décision à l'égard des deux intimés :

- il a acquitté les intimés à l'égard du premier chef d'infraction : rien n'a permis d'établir que les intimés n'auraient pas bien appliqué la technique de l'isolement à l'égard de leur clientèle ou en auraient abusé.
- sur le deuxième chef, les intimés ayant déjà plaidé coupable d'avoir fait défaut de tenir un dossier pour chacun de leurs clients (articles 2.01 et 2.02 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et autres bureaux), le comité a imposé :
 - ◆ une réprimande;
 - ◆ une condamnation, pour chacun des intimés, à payer la somme 100 \$ pour les dépens;
 - ◆ et a recommandé au Bureau de l'Ordre que les intimés suivent et réussissent un cours de perfectionnement sur la tenue de dossiers, advenant leur réinscription au tableau de l'OCCOPPQ. Le comité a donné acte aux intimés de leur engagement à suivre avec succès ce cours de perfectionnement sur la tenue de dossiers.

MEMBRES DU COMITÉ

Louis Roy, c.o.,
président
André Béliveau, ps.éd.
Lyne Carrier-Demers*
Kathy Cayer-Daigle, c.o.
Jean Hénault, ps.éd.
Claire Lavergne*
Dominic Martinet, ps.éd.
Raymond Proulx*
Rolland Stebenne, c.o.
M^e Geneviève Roy,
secrétaire du comité

* administrateurs nommés

Comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Secteur orientation

Le comité n'a reçu aucune nouvelle demande d'avis durant l'exercice 2006-2007.

Secteur psychoéducation

À la suite d'une demande déposée lors du précédent exercice, le comité a étudié le dossier et il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

Comité des admissions

Le comité des admissions a pour mandat d'examiner les demandes d'admission à l'Ordre et de faire les recommandations appropriées selon le Code des professions, le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, au Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre et la réglementation de la Charte de la langue française. Le comité des admissions siège en deux secteurs.

Depuis octobre 2006, en vertu de l'article 42.1 du Code des professions, l'Ordre peut délivrer un permis restrictif temporaire à un candidat qui présente une demande d'admission par équivalence et qui ne satisfait pas à toutes les exigences établies en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis.

Secteur orientation

Le comité des admissions, secteur orientation a tenu six réunions au cours de l'année. Au cours de ces réunions, il a :

- étudié 21 dossiers de demande d'admission par voie d'équivalence. Le comité a recommandé la délivrance d'un permis restrictif temporaire au comité administratif pour 13 candidats, a exigé une formation supplémentaire à six candidats et a refusé l'admission à deux candidats ne satisfaisant pas aux exigences ;
- étudié la candidature de six candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme; recommandé la délivrance d'un permis sans condition à trois d'entre eux, recommandé la délivrance d'un permis et l'imposition d'un stage à deux candidats. Le dossier de la dernière candidate est conforme aux normes d'admission mais en attente du résultat de l'examen de l'OLF ;
- étudié la candidature de sept candidats qui ont déposé une demande de réadmission après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de cinq ans. De ceux-ci, deux candidats ont été réadmis sans condition et le comité a recommandé d'imposer un stage à cinq d'entre eux ;
- appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels.

Secteur psychoéducation

Le comité des admissions, secteur psychoéducation a tenu cinq réunions au cours de l'année au cours desquelles il a :

- étudié deux demandes d'admission par voie d'équivalence de formation. Le comité a exigé une formation supplémentaire à un candidat et a refusé l'admission à un candidat ne satisfaisant pas aux exigences ;
- étudié 40 dossiers se prévalant de l'article 6 du Règlement sur les équivalences. Le comité a recommandé la délivrance d'un permis restrictif temporaire au comité administratif pour 19 candidats, recommandé la délivrance d'un permis à 16 candidats. Les cinq autres candidats doivent compléter leurs 125 heures de formation continue pour satisfaire aux exigences d'admission ;
- étudié la candidature de huit personnes diplômées depuis plus de cinq ans. Elles ont toutes été admises sans condition.

MEMBRES DU COMITÉ

Secteur orientation

Érick Beaulieu, c.o.
Christine Cuerrier, c.o.
Suzanne Turgeon, c.o.
Richard Locas, c.o.,
secrétaire du comité

Secteur psychoéducation

Lucille David, ps.éd.
Marie-Hélène Goulet,
ps.éd.
Ginette Lajoie, ps.éd.
Dominique Trudel, ps.éd.,
secrétaire du comité



Comité de la formation

MEMBRES DU COMITÉ

Secteur psychoéducation

Marcel Renou, ps.éd.
Line Leblanc, ps.éd.,
CRÉPUQ
Laurier Fortin,
CRÉPUQ
Marie-Josée Potvin,
MELS
Renée Verville, M.A.P.,
présidente du comité

Secteur orientation

Michel Turcotte, c.o.
Marcel Monette,
CRÉPUQ
Marie-Chantal Guédon,
c.o., CRÉPUQ
Marie-Christine Morency,
MELS
Renée Verville, M.A.P.,
présidente du comité

Le comité de la formation, division psychoéducation, a tenu deux réunions au cours de l'année. Lors de la seconde réunion, tenue le 23 mars 2007, rapport a été fait de la démarche d'évaluation sur l'état des programmes de formation en psychoéducation offerts dans les cinq universités québécoises. Cette démarche avait commencé à l'hiver 2006 par la collecte d'un ensemble de données auprès de chaque université : nombre d'inscrits aux premier et deuxième cycles, liste et contenu des activités pédagogiques, séquence des cours, organisation de la formation pratique, ressources pédagogiques, finalités des programmes de baccalauréat et de maîtrise. Elle s'est poursuivie à l'automne 2006 et à l'hiver 2007 par des rencontres entre l'Ordre et l'équipe pédagogique de chaque université en vue d'échanger sur les constats préliminaires émis après analyse des données fournies. Ces rencontres ont permis de compléter certaines informations, de nuancer certains constats, de clarifier certains points.

Dans leur état actuel, tous les programmes de formation en psychoéducation assurent adéquatement le développement des compétences des psychoéducateurs. Quelquefois, des aménagements mineurs dans la structure des cours pourraient rendre plus explicite la correspondance des programmes avec les normes d'admission. Par ailleurs, il y a lieu de réviser les activités pédagogiques qui concourent à préparer le psychoéducateur aux deux compétences que sont l'évaluation et le rôle-conseil. Toutes les universités s'entendent pour revoir les connaissances et les habiletés qui construisent ces deux compétences de même que leur séquence d'apprentissage (premier et deuxième cycles). De plus, la perspective des activités réservées suggère qu'une attention accrue soit portée aux clientèles visées par celles-ci dans les cursus de formation.

Sur le plan des ressources, chacune des équipes professorales comprend la moitié de psychoéducateurs. Tenant compte des professeurs admissibles à l'Ordre, directement ou par équivalence, cette proportion pourrait être augmentée. Cette donnée est d'autant importante qu'il est souhaitable que les activités qui visent l'intégration des compétences professionnelles, particulièrement les activités de formation pratique, se trouvent sanctionnées par des psychoéducateurs. Toutes les universités tendent à cet objectif.

Le comité de la formation,

division orientation, a tenu une réunion au cours de l'année. Cette réunion a permis de poursuivre l'élaboration de la démarche de rencontre des universités afin d'étudier les programmes de formation offerts dans les quatre universités québécoises. La démarche a débuté par une collecte de données auprès de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'auprès de l'Université de Sherbrooke. Par la suite, des représentants du comité de la formation ont rencontré les équipes pédagogiques de ces universités en vue d'échanger sur les constats préliminaires émis après analyse des données fournies. Ces rencontres ont permis de compléter certaines informations, de nuancer certains constats, de clarifier certains points et d'apporter des corrections. Un représentant du comité de la formation a, par ailleurs, participé aux travaux en vue de la révision du programme en orientation de l'Université Laval.

Les rencontres se poursuivront au cours de l'année 2007-2008 et un rapport pourra alors être émis pour chacune des universités mais également sur l'ensemble des programmes de formation en orientation.

MEMBRES DU COMITÉ

Monique Adam, c.o.
Ginette Doyon, ps.éd.
Alain Dubois, c.o.
Andrée Filion, ps.éd.
Renée Verville, M.A.P.,
secrétaire du comité

Comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie

L'Ordre reconnaît les membres qui ont complété une formation d'un niveau supérieur dans le champ de la psychothérapie par le moyen d'une accréditation. Les membres qui reçoivent cette accréditation ont démontré qu'ils avaient acquis une approche cohérente et intégrée de la psychothérapie. Ils ont répondu à des exigences de formation théorique et pratique et l'accréditation se veut une reconnaissance officielle de leurs compétences.

Un comité est chargé d'étudier les demandes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie et de faire des recommandations au comité administratif qui décerne cette accréditation. En 2006-2007, le comité s'est réuni à neuf reprises. Il a recommandé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de 13 membres, soit trois conseillers d'orientation et dix psychoéducateurs.

Comités d'affaires professionnelles

Les comités d'affaires professionnelles ont diverses fonctions. Tout d'abord, ils alimentent l'Ordre quant aux principaux enjeux professionnels et stratégiques pertinents à l'exercice de la profession dans un secteur de travail particulier et, selon la demande, formulent un avis concernant la mise en œuvre d'un aspect de l'exercice de sa mission. Ensuite, ils favorisent le développement de réseaux d'échange et de soutien entre les membres de la profession exerçant dans un secteur particulier et la concertation entre les membres appelés à exercer la profession dans des secteurs de travail complémentaires. Enfin, ils contribuent à diverses activités visant à faire connaître l'apport de la profession dans différents domaines et au développement de la complémentarité entre les deux professions dans les secteurs pertinents. Les comités d'affaires professionnelles se réunissent quatre fois par année en moyenne.

Membres des divers comités d'affaires professionnelles

Comité de la formation continue

Isabelle Beaudin, c.o.
 Diane Berthiaume, ps.éd.
 Céline Des Groseillers, ps.éd.
 Martine Viallet, c.o.
 Johanne Rocray, c.o.,
 coordonnatrice à l'inspection professionnelle
 et inspecteur
 Dominique Trudel, ps.éd., Ph. D.,
 chargée d'affaires professionnelles,
 coordonnatrice à la formation continue

Comité du dossier, magazine *en pratique*

Secteur orientation
 Line Beaudoin, c.o.
 Claudette Clément, c.o.
 Martine Lacharité, c.o.
 Louise Delisle-Laberge, c.o.

Secteur psychoéducation
 Claire-Marie Dionne, ps.éd.
 Lisette Rioux, ps.éd.
 René Roy, ps.éd.
 Robert Turbide, ps.éd.

Comité sur l'orientation en employabilité

Élyse Lachance, c.o.,
 responsable du comité
 Lyne Beaudoin, c.o.
 Claude Lévesque, c.o.
 Diane Michaud, c.o.
 Chantal Proteau, c.o.
 Antoine Roy, c.o.
 Lise Simard, c.o.
 Mathilde Tremblay, c.o.
 Richard Locas, c.o.,
 chargé d'affaires professionnelles,
 secrétaire du comité

Comité d'orientation au primaire et au secondaire

Claude Nadon, c.o., responsable du comité
 Sébastien Barbeau, c.o.
 Jacques Beudet, c.o.
 François Bernier, c.o.
 Julie Huppé, c.o.
 Patrick Jeannotte, c.o.
 Johanne Lafrance, c.o.
 Denis Morneau, c.o.
 Sandra Salesas, c.o.
 Richard Locas, c.o.,
 chargé d'affaires professionnelles,
 secrétaire du comité

Comité de pratique des conseillers d'orientation dans les organisations

Nicolas Bussièrès, c.o.
 Édith Chouinard, c.o.
 Diane Doyon, c.o.
 Jean-François Gagnon, c.o.
 Josée Landry, c.o.
 Mélanie Lévesque, c.o.
 Suzanne Proulx, c.o.
 Richard Locas, c.o.,
 chargé d'affaires professionnelles,
 secrétaire du comité



Comités d'affaires professionnelles (suite)

Comité des psychoéducateurs en milieu scolaire

Denis Leclerc, ps.éd., responsable du comité
 Brigitte Alarie, ps.éd., coordonnatrice régionale,
 Mauricie et Centre-du-Québec
 Sophie Breton, ps.éd., coordonnatrice régionale,
 Québec
 Éric Drapeau, ps.éd., coordonnateur régional,
 Laval, Laurentides, Lanaudière
 Michel Laplante, ps.éd., coordonnateur régional,
 Montréal
 Laurent Sylvain, ps.éd., coordonnateur régional,
 Estrie
 Jacques Gagnon, ps.éd.,
 chargé d'affaires professionnelles,
 secrétaire du comité (jusqu'à décembre 2006)
 Claude Paquette, ps.éd.,
 chargé d'affaires professionnelles,
 secrétaire du comité (à partir de janvier 2007)

Comité des psychoéducateurs en CLSC

Caroline Delarosbil, ps.éd.,
 responsable du comité
 Maria Teresa Cabello, ps.éd.
 Stéphane D'Anjou, ps.éd.
 Cynthia Desmarais, ps.éd.
 Brian Dickinson, ps.éd.
 Louise Lapierre, ps.éd.
 Geneviève Martin, ps.éd.
 Reine Trinquet, ps.éd.
 Jacques Gagnon, ps.éd.,
 chargé d'affaires professionnelles
 secrétaire du comité (jusqu'à décembre 2006)
 Claude Paquette, ps.éd.,
 chargé d'affaires professionnelles,
 secrétaire du comité (à partir de janvier 2007)

Comité des psychoéducateurs en centre jeunesse

Nathalie Turgeon, ps.éd.,
 responsable du comité
 Michel Avon, ps.éd.
 Gilles Bégin, ps.éd.
 Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.
 Michel Doucet, ps.éd.
 Richard Joyal, ps.éd. (jusqu'en juin 2006)
 André Lavergne, ps.éd.
 Christian Pelletier, ps.éd.
 Monique Roy, ps.éd.
 Jacques Gagnon, ps.éd.,
 chargé d'affaires professionnelles
 secrétaire du comité (jusqu'à décembre 2006)
 Claude Paquette, ps.éd.,
 chargé d'affaires professionnelles,
 secrétaire du comité (à partir de janvier 2007)

Comité des psychoéducateurs en petite enfance

Martine Pageau, ps.éd.,
 responsable du comité
 Claire Belleau, ps.éd.
 Lyne Boyer, ps.éd.
 Anne-Marie Delisle, ps.éd.
 Marie-Josée Dupuis, ps.éd.
 Sonia Morin, ps.éd.
 Thiên Trinh Nguyễn, ps.éd.
 Sylvie Pelletier, ps.éd.
 Jacques Gagnon, ps.éd.,
 chargé d'affaires professionnelles
 secrétaire du comité (jusqu'à décembre 2006)
 Claude Paquette, ps.éd.,
 chargé d'affaires professionnelles,
 secrétaire du comité (à partir de janvier 2007)

Comité des psychoéducateurs en santé mentale, jeunes et familles (à partir de décembre 2006)

Michel Bibeau, ps.éd.
 Jonathan Bluteau, ps.éd.
 Collette Boulanger, ps.éd.
 Caroline Delarosbil, ps.éd.
 Christian Legendre, ps.éd.
 Jocelyne Moreau, ps.éd.
 Richard Voyer, ps.éd.
 Claude Paquette, ps.éd.,
 chargé d'affaires professionnelles,
 secrétaire du comité

Activités de formation continue

Le comité de la formation continue n'a tenu qu'une rencontre au cours de l'année pour traiter des offres de formation reçues et orienter le choix des activités à inscrire au calendrier. L'adoption en 2006 d'un nouveau Code de déontologie a amené à prévoir un plan de formation des membres sur deux ans. La période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007 couvre la première année de ce plan. C'est pourquoi plus du tiers des activités de l'année ont porté sur le nouveau Code de déontologie et que plusieurs d'entre elles ont eu lieu en dehors de la grande région montréalaise (Québec, Rimouski, Baie-Comeau, Rouyn-Noranda).

Outre ces activités, les conseillers d'orientation ont pu bénéficier d'une offre de sept activités tandis que les psychoéducateurs ont eu accès à six activités, sur différentes thématiques. Deux acti-

vités ont regroupé les deux groupes professionnels : *Démarrer une pratique privée* et *Le tribunal et vous*. Ceci porte à 25 le nombre d'activités qui se sont effectivement tenues au cours de l'année. Seulement quatre activités ont dû être annulées faute de participant.

À ce bilan déjà très satisfaisant s'ajoutent trois événements qui ont également contribué au développement professionnel des membres :

- le Colloque des conseillers d'orientation (Lennoxville, juin 2006),
- la journée de formation continue couplée à l'Assemblée générale annuelle (Montréal, septembre 2006),
- le Colloque des psychoéducateurs en milieu scolaire (Trois-Rivières, novembre 2006).

Activités de formation continue	Séances tenues	Participants
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (formation à distance)	s.o.	3 c.o., 19 ps.éd.
Démarrer une pratique privée	1	7 c.o., 13 ps.éd.
Formation de base en psychométrie	2	26 ps.éd., 4 candidats à l'admission
CBCL – Achenbach	3	58 ps.éd., 7 candidats à l'admission
Brigance	1	17 ps.éd., 2 candidats à l'admission
Matrices de Raven	1	19 c.o., 1 étudiant associé
Médiation familiale	1	2 c.o., 2 ps.éd., 3 autres professionnels
La rédaction de rapports	3	37 c.o., 2 étudiants associés
Le tribunal et vous	1	4 c.o., 6 ps.éd., 1 étudiant associé
Initiation au coaching pratique (niveau 1)	1	15 c.o.
Un nouveau Code de déontologie : de nouvelles obligations	2	20 c.o., 13 ps.éd.
Déontologie et pratique professionnelle : impacts du nouveau Code	8	92 c.o., 110 ps.éd., 1 étudiant associé
Inventaire de préférences professionnelles de Jackson	2	34 c.o., 2 étudiants associés
TOTAL	26	233 c.o., 264 ps.éd., 7 étudiants associés, 13 candidats à l'admission
Colloque 2006, secteur orientation – C.O. : vers une diversité de sommets		497 c.o., 17 étudiants associés, 49 non-membres
Colloque des ps.éd. en scolaire – Ensemble, du lien à l'action		250 ps.éd., 20 étudiants associés, 75 non-membres
Journée de formation continue 2006		52 c.o., 123 ps.éd., 3 étudiants associés, 10 non-membres



Prix de l'Ordre

MEMBRES DU JURY 2006

Ginette Lajoie, ps.éd.
Robert Turbide, ps.éd.
Monique Brodeur,
professeure à l'Université
de Montréal
Anne-Marie Cloutier,
représentante du public,
Association québécoise des
établissements de santé et
de services sociaux
Jacques Gagnon, ps.éd.,
chargé d'affaires
professionnelles,
secrétaire du jury

L'Ordre remet des prix annuellement afin de souligner les réalisations remarquables de conseillers d'orientation, de psychoéducateurs, de chercheurs. Pour plus de détails sur ces réalisations, nous vous invitons à consulter notre site Web.



Les récipiendaires **Line Massé, ps.éd.,** et **Catherine Lanaris** entourent **Marcel Renou, ps.éd.,** président de l'Ordre, secteur psychoéducation

Le Prix scientifique 2006 en psychoéducation a été décerné aux auteurs du livre *Les troubles du comportement à l'école : prévention, évaluation et intervention*. Il s'agit du premier ouvrage de langue française entièrement consacré aux troubles de comportement à l'école et adapté au contexte sociojuridique québécois. Réalisé sous la direction de trois professeurs et chercheuses, Line Massé, ps.éd. (Université du Québec à Trois-Rivières), Nadia Desbiens (Université de Montréal) et Catherine Lanaris (Université du Québec en Outaouais), la publication est le fruit d'une collaboration avec une quarantaine d'experts œuvrant dans le domaine de l'adaptation scolaire et sociale.

Le Prix professionnel 2006 en psychoéducation a été remis à Claude Paquette, psychoéducateur, pour la création du *Camp Le Goéland*. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif, créé en janvier 2000, pour lequel il agit à titre de président et animateur, et qui offre à des jeunes de l'école primaire Lévis-Sauvé de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys la possibilité de vivre des vacances à un coût modique. Conscient qu'un très grand nombre d'élèves vivent dans des conditions difficiles entraînant des échecs scolaires répétés, des perturbations dans leur développement et des difficultés d'adaptation sociale, il a décidé d'agir et de leur offrir des activités de plein air animées par des adultes chaleureux, expérimentés et disponibles.



Marcel Renou, ps.éd., président de l'Ordre, secteur psychoéducation, et **Claude Paquette, ps.éd.,** récipiendaire du Prix professionnel 2006 en psychoéducation



Les récipiendaires du Prix scientifique 2006 en orientation :
**Wilfrid Larochelle, c.o., et
 Georges Sarrazin, c.o.**

Le Prix scientifique 2006 en orientation a été décerné aux auteurs de la version pour francophones du **Test d'habileté scolaire Otis-Lennon (OLSAT)**, les conseillers d'orientation Georges Sarrazin, professeur à l'Université d'Ottawa, et Wilfrid Larochelle, président de la firme Les projets Alpha et Oméga. L'OLSAT mesure les habiletés de raisonnement verbal, quantitatif et figuratif qui sont reliées de près à la réussite scolaire. Pendant près de cinq années, ils ont travaillé sans relâche à l'adaptation et à la normalisation de cet instrument pour une population francophone du Canada. Pour ce faire, ils ont pu compter notamment sur la collaboration d'une quarantaine d'établissements scolaires, de professeurs et d'au moins 6000 élèves d'écoles du Québec.

MEMBRES DU JURY 2006

Christine Cuerrier, c.o.
 Louise Delisle-Laberge, c.o.
 Conrad Lecomte,
 professeur à l'Université de Montréal
 Marjolaine Sicard,
 représentante du public,
 Fédération des comités de parents du Québec
 Richard Locas, c.o.,
 chargé d'affaires professionnelles,
 secrétaire du jury

Le Prix professionnel 2006 en orientation

a été décerné à Lise Simard, conseillère d'orientation au Centre d'intervention des Basses-Laurentides pour l'emploi. Elle a rédigé un guide d'intervention pour les professionnels œuvrant auprès d'une clientèle de chercheurs d'emploi de plus de 50 ans. Le guide, intitulé ***Intervenir auprès des chercheurs d'emploi de plus de 50 ans***, est le résultat d'un travail acharné qui s'est échelonné sur près de cinq années et qui a vu se modifier un projet initial tant dans l'action et la réflexion que dans la rédaction. Douze groupes de chercheurs d'emploi ont constitué une grande source d'inspiration dans la conception de cette réalisation.



Photo par Martine Larose

Lise Simard, c.o., reçoit son Prix professionnel 2006 en orientation de Michel Turcotte, c.o., président de l'Ordre, secteur orientation



Membres émérites

L'Ordre a procédé à la nomination de deux membres émérites au secteur orientation. Il s'agit des conseillers d'orientation Jacques Limoges et Denis Pelletier. Ce statut honorifique est décerné occasionnellement pour reconnaître la contribution d'un membre à l'avancement de sa profession. Cet honneur porte sur l'œuvre entière d'une carrière ainsi que sur une contribution significative. À ce jour, seulement huit conseillers d'orientation ont reçu cette nomination.



Le conseiller d'orientation
Jacques Limoges
a été nommé membre émérite par le
Bureau de l'Ordre en mars 2006

Jacques Limoges, conseiller d'orientation

Le conseiller d'orientation Jacques Limoges, professeur à l'Université de Sherbrooke de 1976 à 2005, a réussi à mener de front recherche théorique et recherche appliquée. Au cours des trente dernières années, il a fait avancer le domaine de l'orientation et a influencé de façon majeure la pratique et le professionnalisme de milliers d'intervenants dans les domaines de l'orientation professionnelle au Canada. Il est le premier francophone à avoir reçu le prix Stu-Conger en 2003 pour son leadership en consultation professionnelle et avancement de la carrière.





Le conseiller d'orientation
Denis Pelletier
a été nommé membre émérite par le
Bureau de l'Ordre en mars 2006

Denis Pelletier, conseiller d'orientation

Le conseiller d'orientation Denis Pelletier est le président fondateur de Septembre éditeur, professeur aux Sciences de l'éducation de l'Université Laval de 1966 à 1996 et membre de l'Ordre depuis 42 ans. Peu de professionnels en orientation ont, au cours de leur carrière, développé une approche largement reconnue et utilisée, écrit de nombreux ouvrages destinés tant au grand public qu'aux professionnels et créé une maison d'édition dans le domaine de la carrière et de l'éducation. C'est ce qu'a réalisé Denis Pelletier, et sa contribution au rayonnement de la profession est exceptionnelle.


Renseignements généraux

Membres inscrits au Tableau				
	c.o.	c.o. et ps.éd.	ps.éd.	Total
Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2006	2243	7	3089	5339
Nouvelles inscriptions	122	0	115	237
Réinscriptions	71	0	86	157
Changement AAP		1	1	
Non-réinscriptions	76	0	117	193
Révocation de permis	0	0	0	0
Démissions	107	0	115	222
Décès	3	0	2	5
Total des membres au 31 mars 2007	2250	6	3057	5313

Classes de cotisation				
	c.o.	c.o. et ps.éd.	ps.éd.	Total
Membres actifs	1936	6	2695	4637
Membres non en exercice	116	0	321	437
Membres hors Québec	54	0	30	84
Membres émérites	8	0	2	10
Membres à vie	94	0	0	94
Membres retraités	42	0	9	51
Total au 31 mars 2007	2250	6	3057	5313

Cotisation annuelle 2006-2007 : 410 \$
Date du versement de la cotisation annuelle : 1^{er} avril de l'année

Répartition de l'ensemble des membres selon les milieux de travail			
Milieux de travail	c.o.	ps.éd.	total
Éducation	1076	1057	2133
Petite enfance	2	67	69
Emploi	397	46	443
Centres de réadaptation	48	371	419
Centres hospitaliers	22	162	184
Centres jeunesse	7	475	482
CLSC	10	359	369
CHSLD	1	32	33
Organismes communautaires	27	153	180
Fonction publique et organismes	82	76	158
Compagnies et entreprises	47	12	59
Cabinets-conseil (à temps plein)	285	85	370
En recherche d'emploi	48	59	107
Retraités	152	17	169
Autres	49	89	138
TOTAL	2253	3060	5313

Profil sociodémographique									
	Femmes			Hommes			Totaux		
	c.o.	ps.éd.	total	c.o.	ps.éd.	total	c.o.	ps.éd.	
Section I	144	152	296	51	29	80	195	181	
Section II	462	173	635	146	38	184	608	211	
Section III	84	287	371	42	64	106	126	351	
Section IV	338	650	988	129	137	266	467	787	
Section V	360	569	929	132	109	241	492	678	
Section VI	148	416	564	65	102	167	213	518	
Section VII	75	258	333	23	46	69	98	304	
Hors-Qc	42	27	69	12	3	15	54	30	
Total	1653	2532	4185	600	528	1128	2253	3060	



RAPPORT FINANCIER DE L'OCCOPPQ

AU 31 MARS 2007



Rapport des vérificateurs

AUX MEMBRES DE l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2007, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Alain de Gante

Société en participation
de comptables agréés

Laval (Québec)
Le 23 avril 2007

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Produits		
Cotisations	1 861 039 \$	1 718 963 \$
Admission	56 098	38 207
Intérêts	54 276	31 161
Publications	25 886	33 937
Activités de formation	261 225	101 845
Ristourne du programme d'assurance responsabilité	27 608	29 727
Divers	14 146	18 281
	<u>2 300 278</u>	<u>1 972 121</u>
Charges		
Administration (Annexe A)	937 634	992 028
Surveillance (Annexe B)	343 697	372 706
Affaires professionnelles (Annexe C)	226 971	230 851
Formation (Annexe D)	276 948	208 090
Promotion et communications (Annexe E)	262 491	300 188
Activités particulières/plan stratégique (Annexe F)	–	92 384
	<u>2 047 741</u>	<u>2 196 247</u>
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	<u>252 537 \$</u>	<u>(224 126) \$</u>

État de l'évolution de l'actif net

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	Affecté	Non affecté	2007 Total	2006 Total
Solde au début	590 311 \$	93 449 \$	683 760 \$	907 886 \$
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(1 347)	253 884	252 537	(224 126)
Affectation à l'exercice subséquent	50 000	(50 000)	–	–
Affectation aux immobilisations	7 891	(7 891)	–	–
Solde à la fin	<u>646 855 \$</u>	<u>289 442 \$</u>	<u>936 297 \$</u>	<u>683 760 \$</u>



Bilan au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	161 185 \$	109 555 \$
Placements temporaires (note 3)	1 095 434	941 159
Débiteurs (note 4)	5 761	8 169
Stocks (note 5)	35 345	47 018
Frais imputables au prochain exercice	74 796	58 414
	<u>1 372 521</u>	<u>1 164 315</u>
Placement (note 6)	57 335	29 727
Immobilisations corporelles (note 7)	39 520	60 583
	<u>1 469 376 \$</u>	<u>1 254 625 \$</u>
PASSIF ET ACTIF NET		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	86 664 \$	122 026 \$
Produits perçus d'avance	446 415	448 839
	<u>533 079</u>	<u>570 865</u>
Actif net (note 9)	936 297	683 760
	<u>1 469 376 \$</u>	<u>1 254 625 \$</u>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 12)		

Au nom du Bureau :



Marcel Renou, ps.éd., administrateur



Michel Turcotte, c.o., administrateur

État des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Flux de trésorerie		
liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	252 537 \$	(224 126) \$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	28 954	35 897
	<u>281 491</u>	<u>(188 229)</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	(40 087)	230 705
	<u>241 404</u>	<u>42 476</u>
Flux de trésorerie		
liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'un placement	(27 608)	(29 727)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 891)	(11 828)
	<u>(35 499)</u>	<u>(41 555)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	205 905	921
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>1 050 714</u>	<u>1 049 793</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>1 256 619 \$</u>	<u>1 050 714 \$</u>
Constituées de :		
Encaisse	161 185 \$	109 555 \$
Placements temporaires	1 095 434	941 159
	<u>1 256 619 \$</u>	<u>1 050 714 \$</u>

Notes complémentaires au 31 mars 2007

1. Statuts constitutifs et objectifs

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation et de psychoéducation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice des deux professions et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, et conséquemment exempté de l'impôt.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Stocks

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements temporaires sont présentés au coût ou à la valeur du marché, selon le moins élevé des deux. Le placement à long terme est comptabilisé au coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Matériel informatique	
Logiciels	5 ans
Autres	3 ans



Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Abonnements et autres revenus

Les produits provenant des abonnements et des autres revenus sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

	2007	2006
3. Placements temporaires		
Unités de fonds mutuels (valeur du marché de 1 095 434 \$; 941 149 \$ en 2006)	<u>1 095 434 \$</u>	<u>941 159 \$</u>
4. Débiteurs		
Clients et divers	<u>5 761 \$</u>	<u>8 169 \$</u>
5. Stocks		
Papeterie et fournitures de bureau	<u>35 345 \$</u>	<u>47 018 \$</u>

6. Placement

Le placement est constitué de sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes gérées par « La Capitale assurances générales », portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, soit le 30 septembre et le 31 mars de chaque année, diminué ou majoré de 0,5 % à 1 % selon le total du fonds.

7. Immobilisations corporelles

	2007		2006	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	12 568 \$	7 903 \$	4 665 \$	7 180 \$
Mobilier et équipement	119 283	113 597	5 686	4 111
Matériel informatique	178 541	149 372	29 169	49 292
	<u>310 392 \$</u>	<u>270 872 \$</u>	<u>39 520 \$</u>	<u>60 583 \$</u>

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2007	2006
Fournisseurs et frais courus	45 094 \$	80 901 \$
Taxes à la consommation	41 570	41 125
	<u>86 664 \$</u>	<u>122 026 \$</u>

9. Actif net

Immobilisations	39 520 \$	60 584 \$
Affecté au fonds de réserve	500 000	500 000
Affecté au fonds d'assurance responsabilité	57 335	29 727
Affecté à l'exercice subséquent	50 000	–
Non affecté	289 442	93 449
	<u>936 297 \$</u>	<u>683 760 \$</u>

Le fonds d'assurance responsabilité provient des ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

10. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2007	2006
Débiteurs	2 408 \$	14 132 \$
Stocks	11 673	(7 144)
Frais imputables au prochain exercice	(16 382)	(7 421)
Créditeurs et charges à payer	(35 362)	(10 185)
Produits perçus d'avance	(2 424)	241 323
	(40 087) \$	230 705 \$

11. Régime de retraite des salariés

Depuis avril 2005, l'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élevaient à 37 798 \$ et 12 023 \$ (40 876 \$ et 14 425 \$ en 2006) respectivement.

12. Engagements contractuels

Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2011, pour un montant minimal de 1 193 770 \$. Les loyers minimaux pour les prochains exercices sont les suivants :

2008	122 519 \$
2009	122 519
2010	122 519
2011	122 519
2012	91 889

Ce bail comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

Sous-location

L'Ordre s'était engagé conjointement avec l'Ordre des psychologues du Québec jusqu'en juin 2007 pour ses anciens bureaux d'une superficie de 3357 pieds carrés ; l'organisme a sous-loué ses locaux à une entreprise et s'est engagé envers l'Ordre des psychologues du Québec à se tenir responsable du paiement de loyer dans le cas où le sous-locataire serait en défaut de paiement. Le solde de l'engagement estimé au 31 mars 2007 est de 15 229 \$.

Location d'un copieur

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur-télécopieur pour un montant total de 55 923 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 2 542 \$ échéant en décembre 2010. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2007 est de 35 587 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2008	10 168 \$
2009	10 168
2010	10 168
2011	5 083

Location d'un timbreur et d'une balance postale

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur avec compteur et une balance postale pour un montant total de 21 184 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 963 \$ échéant en août 2010. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2007 est de 12 519 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2008	3 852 \$
2009	3 852
2010	3 852
2011	963



13. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

Étant donné que les produits d'intérêts générés par la gestion des excédents temporaires de liquidités ne constituent qu'un revenu accessoire pour l'Ordre, les risques associés à une variation des taux d'intérêts sont minimes.

Juste valeur

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable des justes valeurs en raison de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des éléments à long terme ne sont pas disponibles au prix d'un effort raisonnable.

14. Événement subséquent

En vertu d'une résolution du Bureau de l'Ordre en mars 2007, le comité administratif est mandaté de préparer, pour sa réunion du mois de mai 2007, une résolution présentant une volonté commune de demande auprès de l'Office des professions d'en arriver à la création de deux ordres distincts pour les conseillers d'orientation et les psychoéducateurs.

Renseignements supplémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2007

ANNEXE A – Administration

	2007	2006
Salaires	315 982 \$	321 485 \$
Avantages sociaux	54 715	53 102
Frais de représentation et déplacements	39 123	43 041
Frais de perfectionnement	5 593	5 806
Honoraires	101 999	118 928
Loyer et aménagements	118 567	128 459
Taxes et assurances	22 027	27 059
Impression	43 772	39 715
Photocopieur	4 558	8 483
Frais de courrier	51 972	79 626
Télécommunications	16 238	14 885
Entretien et équipement de bureau	310	1 215
Fournitures de gestion informatisée	21 300	18 125
Frais de programmation	9 408	7 029
Fournitures de bureau	1 252	1 815
Intérêts et frais bancaires	3 136	3 108
Divers	1 699	1 922
Honoraires professionnels	34 695	24 144
Frais du Bureau et du comité administratif	37 561	34 507
Cotisation à d'autres associations	23 815	22 476
Abonnements et documentation	958	1 201
Amortissement des améliorations locatives	2 514	2 514
Amortissement du matériel informatique	23 860	26 225
Amortissement du mobilier et équipement	2 580	7 158
Total annexe A	937 634 \$	992 028 \$

ANNEXE B – Surveillance

Admission

Salaires	23 689 \$	35 243 \$
Avantages sociaux	4 097	5 763
Comités des admissions	337	246
Frais généraux	8 761	7 080
	<u>36 884</u>	<u>48 332</u>

	2007	2006
Inspection professionnelle		
Salaires	91 136 \$	89 367 \$
Avantages sociaux	15 602	16 853
Honoraires	58 578	76 433
Frais de représentation et de déplacements	13 321	18 069
Frais généraux	13 971	10 449
	<u>192 608</u>	<u>211 171</u>
Bureau du syndic et discipline		
Salaires	8 471 \$	8 006 \$
Avantages sociaux	1 542	1 401
Honoraires	67 927	64 579
Frais de représentation et de déplacements	5 792	5 181
Frais généraux	7 873	10 619
Frais légaux	22 600	23 417
	<u>114 205</u>	<u>113 203</u>
Total annexe B	<u>343 697 \$</u>	<u>372 706 \$</u>
ANNEXE C – Affaires professionnelles		
Salaires	155 601 \$	182 048 \$
Avantages sociaux	25 333	26 400
Frais de représentation et de déplacements	2 557	5 107
Frais généraux	742	70
Activités en région	5 350	924
Frais des comités	19 450	16 302
Maintien du répertoire d'outils	17 938	–
Total annexe C	<u>226 971 \$</u>	<u>230 851 \$</u>
ANNEXE D – Formation		
Salaires	90 150 \$	78 920 \$
Avantages sociaux	14 921	14 773
Frais de déplacement	4 428	6 236
Frais du colloque	116 153	58 454
Formation continue	51 296	49 707
Total annexe D	<u>276 948 \$</u>	<u>208 090 \$</u>
ANNEXE E – Promotion et communication		
Salaires	105 128 \$	140 654 \$
Avantages sociaux	17 577	21 489
Frais de représentation et de déplacement	2 326	3 363
Participation aux salons	6 959	8 352
Promotion et publicité	67 033	33 387
Frais généraux	3 662	5 229
Publications	18 888	49 492
Autres publications	36 714	38 222
Site Internet, partie membres	4 204	–
Total annexe E	<u>262 491 \$</u>	<u>300 188 \$</u>
ANNEXE F – Activités particulières/plan stratégique		
Cadre de gestion	– \$	14 875 \$
Compétences des membres	–	409
Développement des professions	–	29 239
Communications	–	36 561
Site Internet partie membres	–	10 725
Tournée dans les régions	–	575
Total annexe F	<u>– \$</u>	<u>92 384 \$</u>



Prévisions budgétaires 2007-2008

PRODUITS

Cotisations	1 974 356	\$
Admission	47 319	
Intérêts	34 000	
Publications	20 000	
Activités de formation	200 000	
Revenus d'exploitation et divers	15 000	

Total des produits 2 290 675 \$

CHARGES

Administration et frais généraux

Salaires	479 993	\$
Avantages sociaux	63 135	
Perfectionnement	8 034	
Frais de déplacements	38 000	
Loyer et aménagement	135 000	
Taxes et assurances	30 000	
Papeterie et impression	45 000	
Papeterie et location copieur	8 500	
Frais de courrier	70 000	
Télécommunications	18 500	
Entretien et équipement de bureau	500	
Fournitures de gestion informatisées	20 000	
Programmation	15 000	
Fournitures de bureau	2 000	
Intérêts et frais bancaires	3 500	
Divers	2 000	
Honoraires professionnels	42 500	
Frais du Bureau et comité administratif	41 500	
Cotisations à d'autres associations	24 000	
Abonnements et documentation	4 000	
Amortissement des améliorations locatives	3 000	
Amortissement du matériel informatique	28 000	
Amortissement du mobilier et équipement	3 500	
sous-total	<u>1 085 662</u>	\$

SURVEILLANCE

Admission

Salaires	38 458	\$
Avantages sociaux	5 817	
Frais généraux	7 000	
sous-total	<u>51 275</u>	\$

Inspection professionnelle

Salaires	100 686	\$
Avantages sociaux	18 540	
Honoraires	59 827	
Déplacements et séjours	18 000	
Frais généraux	8 000	
sous-total	<u>205 053</u>	\$

SURVEILLANCE (suite)

Bureau du syndic et discipline

Salaires	9 615	\$
Avantages sociaux	1 500	
Honoraires Bureau du syndic et discipline	66 030	
Déplacements et séjours syndic et révision	5 000	
Frais généraux	12 000	
Frais légaux	25 000	
sous-total	<u>119 145</u>	\$

Affaires professionnelles

Salaires	162 912	\$
Avantages sociaux	26 986	
Déplacements et séjours	5 000	
Frais généraux	500	
Mentorat	500	
Activités en région	4 000	
Maintenance du site virtuel d'outils	12 000	
Frais des comités	16 000	
sous-total	<u>227 898</u>	\$

Formation

Salaires	91 670	\$
Avantages sociaux	15 553	
Honoraires de formation continue	25 060	
Frais de déplacements	7 500	
Frais du colloque	165 000	
Formation continue	35 000	
sous-total	<u>339 783</u>	\$

Promotion et communications

Salaires	106 320	\$
Avantages sociaux	18 540	
Frais de représentation et de déplacement	4 500	
Participation aux salons et colloques	10 000	
Promotion et publicité	43 500	
Maintenance du site Internet	10 000	
Frais généraux	6 000	
Publication du bulletin et du magazine	20 000	
Autres publications	43 000	
sous-total	<u>261 860</u>	\$

Sous-total des charges

2 290 675 \$

Activités particulières/projet séparation

50 000

Fonds d'imprévus

2 340 675 \$

TOTAL DES CHARGES

(50 000) \$

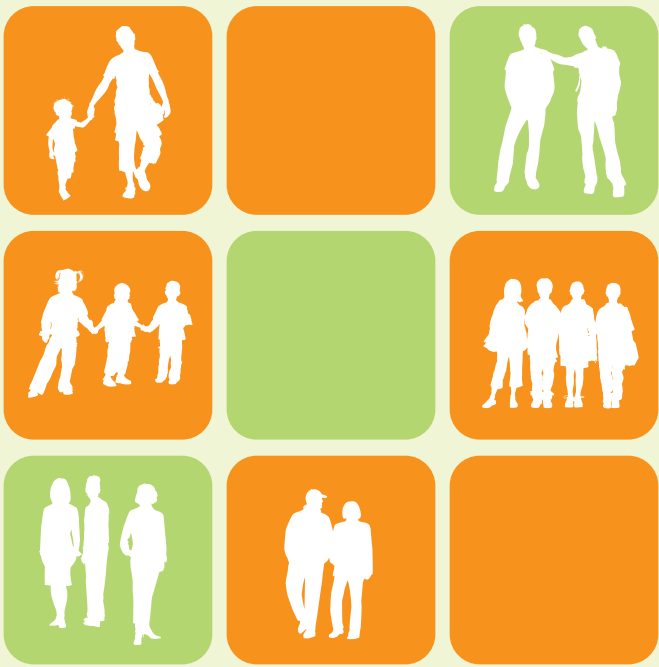
Affectation des surplus

50 000

Situation après affectation

2 290 675

Surplus - \$





OCCOPPQ 1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest, bureau 520, Montréal (Québec) H3M 3E2
téléphone : 514 737-4717 • 1-800-363-2643 • ordre@occoppq.qc.ca • www.occoppq.qc.ca